

A usage officiel

TD/TC/WP(2001)10/FINAL



Organisation de Coopération et de Développement Economiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

03-Aug-2001

Français - Or. Anglais

**DIRECTION DES ECHANGES
COMITE DES ECHANGES**

Groupe de travail du Comité des échanges

**CODES DE CONDUITE :
ETUDE EXPLORATOIRE SUR LEUR IMPORTANCE ECONOMIQUE**

JT00111377

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

**TD/TC/WP(2001)10/FINAL
A usage officiel**

Français - Or. Anglais

Avant-propos

Ce rapport a été préparé par Barbara Fliess avec l'assistance de Massimo Geloso-Grosso et Claire Edmundson. Le projet a bénéficié des recherches de Tadatsugu Matsudaira, et sous la supervision de M. Anthony Kleitz.

L'OCDE tient à remercier toutes les organisations, gouvernementales et non gouvernementales, qui ont fourni des informations et permis la réalisation de ce projet.

Ce texte est publié en diffusion générale sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE, en vue de diffuser les informations sur ce sujet auprès d'un plus grand public.

Ce document peut être consulté sur le site WEB suivant : <http://www.oecd.org/ech> et est également disponible en anglais.

Les demandes de reproduction ou de traduction doivent être adressées à : M. le Chef du Service des Publications, OCDE, 2 rue André Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France

TABLE DES MATIÈRES

NOTE DE SYNTHÈSE	4
CODES DE CONDUITE : ÉTUDE EXPLORATOIRE SUR LEUR IMPORTANCE ÉCONOMIQUE.....	5
I. Introduction	5
II. Méthodologie	6
III. Profil économique et commercial des entreprises examinées.....	6
A. Pays d'origine et composition sectorielle	6
B. Indicateurs du rôle économique des entreprises.....	8
IV. Profils des entreprises ayant souscrit à des engagements dans les trois domaines	12
A. Engagements en faveur de l'environnement.....	12
B. Engagements relatifs aux normes fondamentales du travail.....	15
C. Engagements concernant l'hygiène et la sécurité sur le lieu de travail	16
D. Normes internes ou normes externes à l'entreprise.....	17
V. Comparaison transversale des domaines	19
VI. Remarques conclusives.....	21
ANNEXE	24
BIBLIOGRAPHY	71

NOTE DE SYNTHÈSE

Le présent document fait état des résultats d'une enquête sur les codes de conduite et déclarations d'engagement d'un groupe de 100 entreprises multinationales (EMN) de premier plan et étudie l'importance économique de ces instruments. Prenant comme indicateurs les actifs extérieurs, les ventes à l'étranger, les effectifs à l'étranger, les résultats d'une précédente enquête sur les codes de conduite et les déclarations d'engagement ainsi que les exportations du pays d'origine d'un groupe de 100 EMN de premier plan et, comme groupe de référence une population mondiale de 60 000 EMN, l'étude débouche sur une estimation de l'activité économique déployée en 1998 par des entreprises ayant souscrit par écrit à des engagements dans les domaines de la gestion de l'environnement, des conditions de travail ainsi que des règles d'hygiène et de sécurité. Bien que la taille de l'échantillon d'entreprises soit modeste, la somme de leurs opérations à l'étranger constitue une part importante de la production internationale. En outre, ces EMN sont des acteurs essentiels du commerce international.

L'enquête révèle que la majorité des EMN interrogées pour l'enquête ont publié des codes ou des déclarations d'engagement correspondantes dans chacun de ces trois domaines, et que les déclarations d'engagement sont plus fréquentes en ce qui concerne la gestion de l'environnement et les règles d'hygiène et de sécurité qu'en ce qui concerne le respect des normes fondamentales du travail. En 1998, les entreprises ayant souscrit des engagements dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'aménagement de lieux de travail sains et sûrs représentaient respectivement 17 et 16 pour cent du volume de ventes réalisées par la population mondiale des EMN hors de leur pays d'origine. De leur côté, les entreprises ayant instauré un code du travail généraient 12 pour cent de ce volume. (Il est néanmoins frappant de constater que, dans de nombreux cas, ces codes ou déclarations d'engagement ne reprennent pas la totalité des normes fondamentales du travail qui sont au nombre de quatre.)

Dans leur grande majorité, ces entreprises élaborent leurs propres codes et lignes d'action qu'elles appliquent en général à toutes leurs installations de production, partout dans le monde. En outre, d'autres organisations – associations professionnelles, organisations intergouvernementales et non gouvernementales – ont élaboré des 10 lignes directrices et des normes visant à promouvoir de bonnes pratiques dans les domaines de l'environnement, du travail ainsi que de l'hygiène et de la sécurité. Il n'est pas rare que telle ou telle entreprise s'y réfère également. Le nombre d'entreprises qui déclarent respecter des normes propres à leur secteur ou d'autres normes externes est nettement plus élevé quand il s'agit de pratiques vis-à-vis de l'environnement ou de l'hygiène et de la sécurité que des questions liées au travail.

Les réponses concernant les relations des entreprises interrogées avec leurs fournisseurs et sous-traitants indiquent que celles-ci s'emploient à intégrer des normes de travail et/ou de protection de l'environnement dans les procédures de gestion de leur chaîne d'approvisionnement. Là encore, les pratiques visant l'environnement se voient accorder une attention relativement plus forte que les politiques du travail dans les lignes directrices de ces entreprises à l'intention de leurs fournisseurs et sous-traitants.

Le rôle prépondérant joué par ces EMN dans les activités de production à l'étranger leur confère des possibilités et des capacités d'appliquer la notion de «responsabilité sociale» dans de très nombreux pays, ce qui devrait avoir de larges répercussions sur les pratiques commerciales de ces pays. En fait, ces activités à l'étranger sont riches en possibilités de promouvoir des règles de conduite dans les communautés au sein desquelles opèrent ces entreprises.

CODES DE CONDUITE : ÉTUDE EXPLORATOIRE SUR LEUR IMPORTANCE ÉCONOMIQUE

I. Introduction

1. A l'échelle internationale, la production des entreprises multinationales implique tout un éventail de flux transfrontières d'ordre financier, commercial et autre. Étayées par un accroissement significatif de ces flux, l'intensification et la diversification de la production internationale que l'on a pu observer ces dernières années ont suscité toutes sortes de craintes quant aux activités des EMN et à leurs incidences sur les économies du pays d'origine comme des pays hôtes. Ces craintes s'expriment dans un certain nombre de domaines, dont les pratiques en matière de protection de l'environnement, les normes du travail, la défense des consommateurs ainsi que la lutte contre les pots-de-vin et la corruption. Pour répondre à ces préoccupations et s'adapter à l'évolution du contexte de l'action des pouvoirs publics, le secteur privé a imaginé une large panoplie de mesures.

2. Ces dernières années, les entreprises ont été de plus en plus nombreuses à adopter des codes ou à souscrire volontairement à des engagements analogues, qui énoncent des normes et des principes régissant la manière de conduire leur activité. Pourtant, on ne mesure pas exactement l'importance de cette évolution. Ses incidences – sur l'entreprise elle-même mais aussi sur la collectivité plus large dans laquelle elle opère, ainsi que sur la structure de la production internationale – sont fonction du degré de mise en pratique des engagements en question. Il est par ailleurs évident que son impact potentiel dépend du volume, autrement dit de la valeur des opérations et transactions réalisées auxquelles l'entreprise applique les normes figurant dans son code de conduite.

3. Le présent document expose les résultats d'une enquête destinée à déterminer la prévalence des codes de conduite et déclarations d'engagement dans un groupe de grandes entreprises, ainsi que le champ d'application de ces textes en regard des opérations réalisées. Le critère de sélection de ces entreprises était leur poids relatif par rapport à la production internationale. Pour que le projet conserve des proportions raisonnables, l'évaluation des activités soumises à un code de conduite n'a été faite que par rapport à trois problématiques particulières qui relèvent des relations entre les entreprises et la société : la protection de l'environnement, les normes fondamentales du travail, et un lieu de travail répondant aux normes d'hygiène et de sécurité. La présente recherche n'a donc pris en compte qu'une fraction du vaste éventail de problèmes auxquels, selon nos constatations, s'attaquent les codes et les déclarations d'engagement. Il n'en reste pas moins que les deux domaines retenus font actuellement l'objet d'un vif débat public. En outre, les enquêtes effectuées par différentes organisations, dont l'OCDE [voir, par exemple TD/TC/WP(98)74/FINAL et TD/TC/WP(99)56/FINAL], ont permis de constater que les pratiques en matière de respect de l'environnement et de conditions de travail figurent parmi les aspects de la conduite des entreprises le plus souvent visés par les codes et autres initiatives privées apparentées.

4. La présente étude cherche à déterminer dans quelles proportions les entreprises ont souscrit, formalisé et appliqué des engagements régissant leurs pratiques de protection de l'environnement ainsi que le respect des normes des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité au sein de leurs installations de production, dans leur pays d'origine comme à l'étranger. Elle s'efforce également de savoir si, par le biais

de leur chaîne d'approvisionnement, ces entreprises ont ou non fixé et imposé des normes à leurs partenaires commerciaux extérieurs et, plus particulièrement, à leurs fournisseurs et sous-traitants.

5. En combinant ces informations avec des données relatives à l'activité économique, l'étude évalue l'ampleur de l'activité économique totale et de l'activité à l'étranger que représentent les entreprises ayant adopté des codes de conduite. La collecte d'informations a débuté par le dépouillement d'un recueil de données de la CNUCED correspondant à un groupe de 100 entreprises de premier plan, qui date de 1997]. Le fruit des recherches présentées ici est basé sur les dernières informations disponibles concernant les entreprises, qui figurent dans les rapports de la CNUCED. Ce sont celles du rapport de 1998.

II. Méthodologie

6. Les entreprises interrogées sont les 100 plus grandes multinationales opérant dans des secteurs autres que financier, classées selon l'importance des actifs à l'étranger qu'elles détenaient en 1998. La liste de ces entreprises figure dans le Rapport sur l'investissement dans le monde 2000 de la CNUCED.

7. Nous avons exploré les sites Web de ces sociétés et, en fonction de ce que nous y avons trouvé, enquêté pour savoir si elles avaient mis en place des codes de conduite ou autre déclaration d'engagement énonçant les principes et les lignes directrices qui régissent leur comportement, et indiquant que la société a officialisé ses engagements dans les domaines de la protection de l'environnement, des normes fondamentales du travail ainsi que de l'hygiène et de la sécurité. Les enquêtes ont été effectuées sur la période de juin 2000 à janvier 2001. Pour compléter les données relatives aux actifs, aux ventes et à l'emploi fournies par le rapport de la CNUCED, nous avons interrogé chaque entreprise ainsi que d'autres sources afin d'obtenir la valeur de leurs exportations à partir de leur pays d'origine. Nous disposons d'informations sur les exportations pour 43 entreprises.

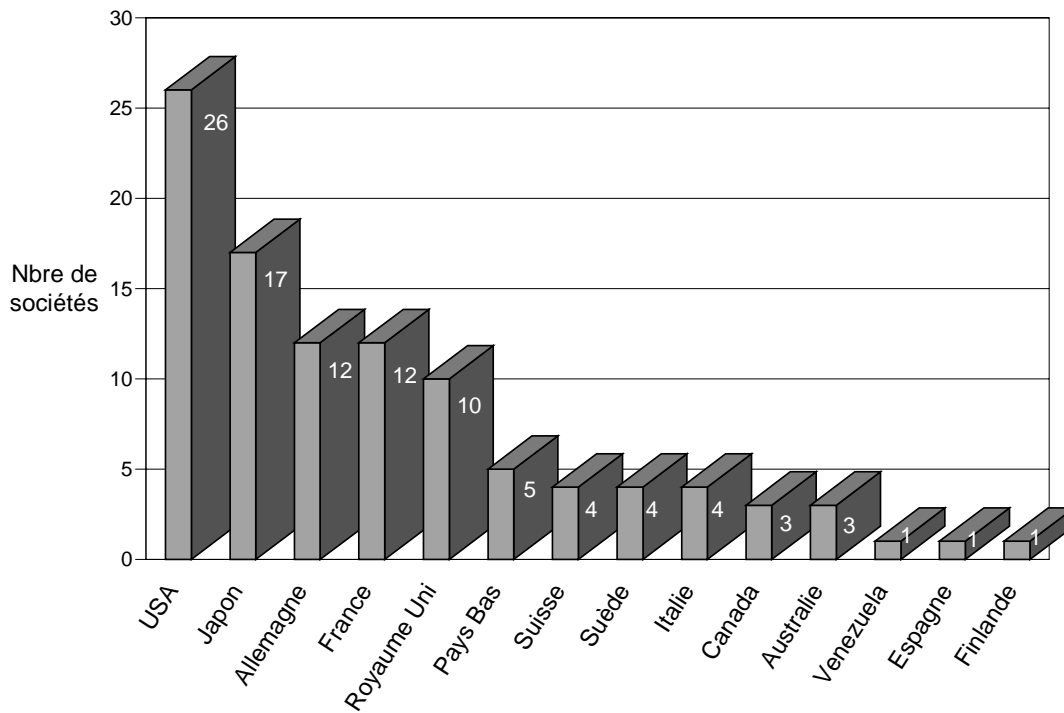
8. Pour quelques unes des 100 entreprises, il n'a pas été possible de déterminer s'il existe ou non des engagements officiels. Pour cette raison, les résultats de cette étude sous-estiment sans doute le nombre d'entreprises ayant adopté des codes ou fait des déclarations d'engagement et, conséquemment, l'amplitude des activités économiques couvertes par l'échantillonnage.

9. On trouvera en annexe un descriptif plus précis de la méthodologie adoptée.

III. Profil économique et commercial des entreprises examinées

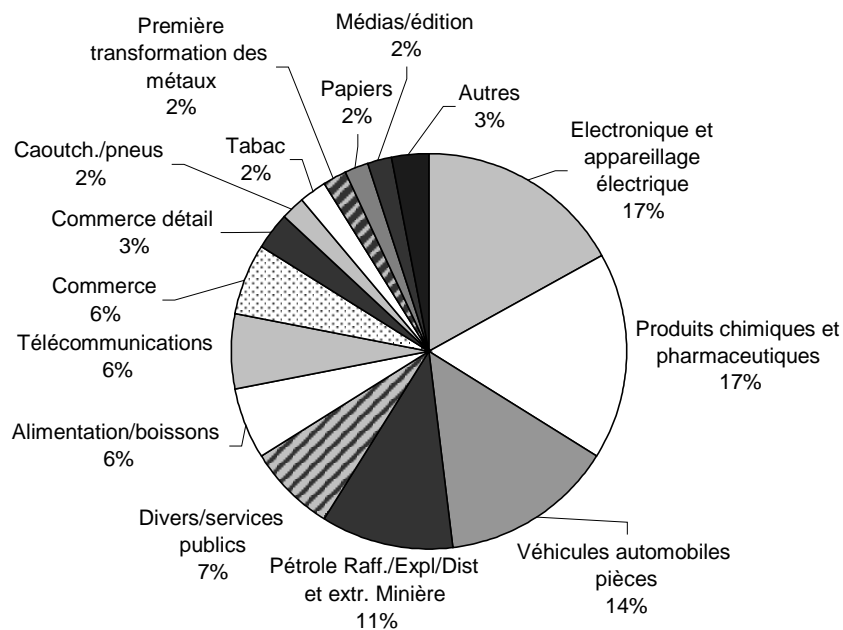
A. Pays d'origine et composition sectorielle

10. Le critère du pays d'origine, qui se définit comme le lieu d'implantation du siège de la société, révèle une forte concentration d'entreprises dans un petit nombre de pays industrialisés : États-Unis, Japon, Allemagne, France et Royaume-Uni (voir figure 1). En outre, 99 des 100 entreprises appartiennent à des pays de l'OCDE. Leurs activités se concentrent sur quatre secteurs : électronique et appareillage électrique, produits chimiques et pharmaceutiques, automobile et pièces détachées, industries pétrolière et extractives (voir figure 2).

Figure 1. Catégorisation des pays d'origine des 100 EMN, 1998

Source: Base de données de la CNUCED/ l'université Erasmus

Note: Le nombre total est de 103 et non de 100 du fait que 3 entreprises possèdent une double nationalité, mais elles sont comptabilisées comme une seule entrée pour chaque pays.

Figure 2. Composition sectorielle des 100 EMN

Source: Base de données de la CNUCED/ l'université Erasmus

Note: La classification des secteurs se fonde sur la classification standard des États-Unis.

B. Indicateurs du rôle économique des entreprises

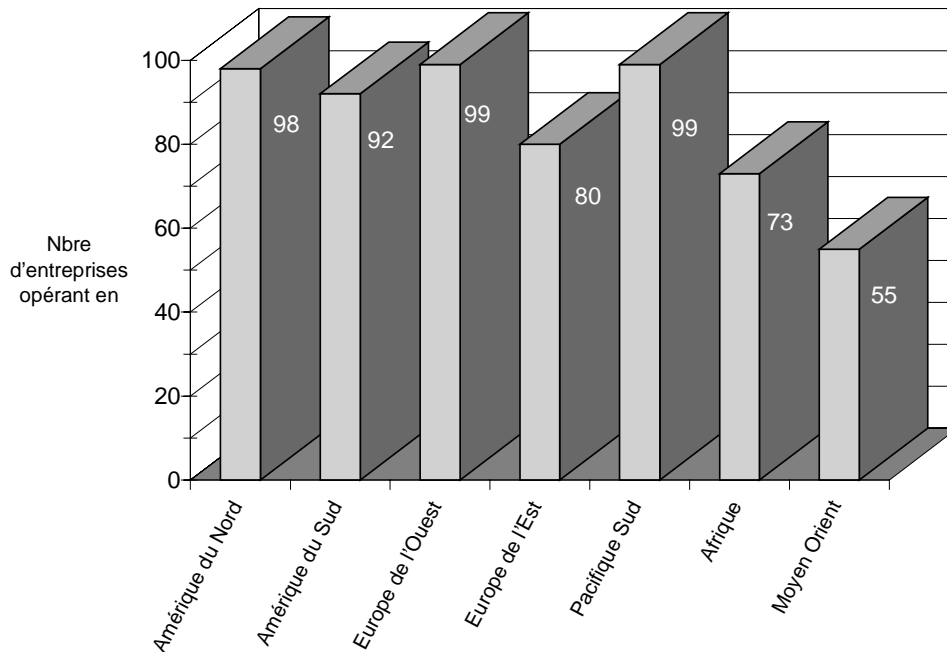
11. La moitié environ de ces entreprises ont des installations de fabrication/production dans plusieurs pays (le nombre de ces pays pouvant aller jusqu'à 50). Les autres opèrent dans plus de 50 pays (voir tableau 1).

Tableau 1. Présence des entreprises au niveau mondial, 1998

Nombre de pays avec sites de production	Nombre d'entreprises*
1 – 50	50
51 – 100	31
101 – 150	7
> 151	5

Source: OCDE

Note: * Dans le décompte figurant sur ce tableau, les entreprises ayant fusionné depuis 1998 sont considérées comme une seule et unique entité.

Figure 3. Répartition géographique des installations de production, 1998

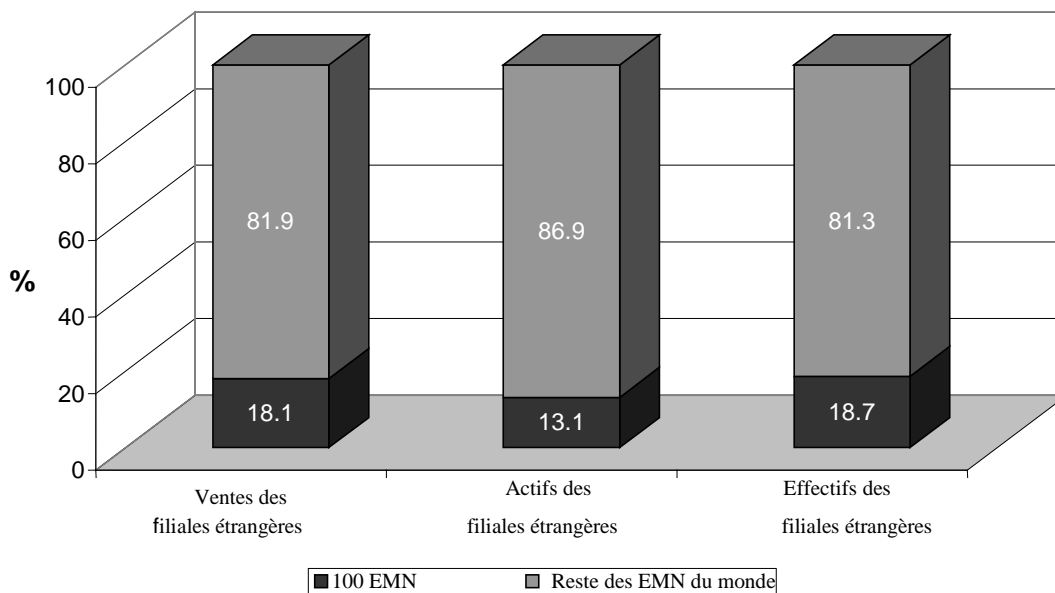
Source: OCDE

Note: opérations = lieux de fabrication/production. Ne sont donc pas comptabilisés les bureaux de représentation/vente. Dans le cas des sociétés de services, les opérations se définissent comme la présence matérielle nécessaire pour offrir un service commercial. Régions : l'Amérique du Nord inclut le Mexique ; l'Europe orientale inclut la Turquie, la Russie et les NEI ; la région Asie/Pacifique inclut l'Australie et la Nouvelle-Zélande ; l'Afrique inclut l'Égypte.

12. Le tableau I en annexe montre que les 100 EMN pèsent un poids économique considérable. D'après les estimations de la CNUCED, en 1998, les ventes totales de ce groupe représentaient 4.1 billions de dollars des États-Unis, leurs actifs totaux 4.6 billions de \$, et leurs effectifs mondiaux 12 741 173 employés. Sachant qu'environ la moitié de ces entreprises opèrent dans plus de 50 pays, leurs actifs à l'étranger cumulés correspondent à 13 pour cent des actifs à l'étranger des quelque 60 000 sociétés mères existant dans le monde, selon les estimations. Sur ce total, 40 000 étaient implantées dans 15 pays développés à la fin de la décennie 1990.¹ Les ventes à l'étranger des 100 EMN représentaient 18 pour cent du volume des ventes à l'étranger de l'ensemble des sociétés mères, et leurs effectifs à l'étranger représenteraient, selon les estimations, 19 pour cent de la totalité des effectifs à l'étranger employés par l'ensemble de ces sociétés (voir figure 4).²

1. Ces 15 pays sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. (CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde, 2000, p. 10)
2. CNUCED, World Investment Report 1999, p. 9 ; Rapport sur l'investissement dans le monde, 2000, p. 75. Ces chiffres reposent sur des estimations des ventes, des actifs et des effectifs des succursales à l'étranger des EMN. En ce qui concerne les ratios, une certaine prudence est de mise car les définitions des ventes et des actifs peut varier selon les sources utilisées par la CNUCED pour les calculer.

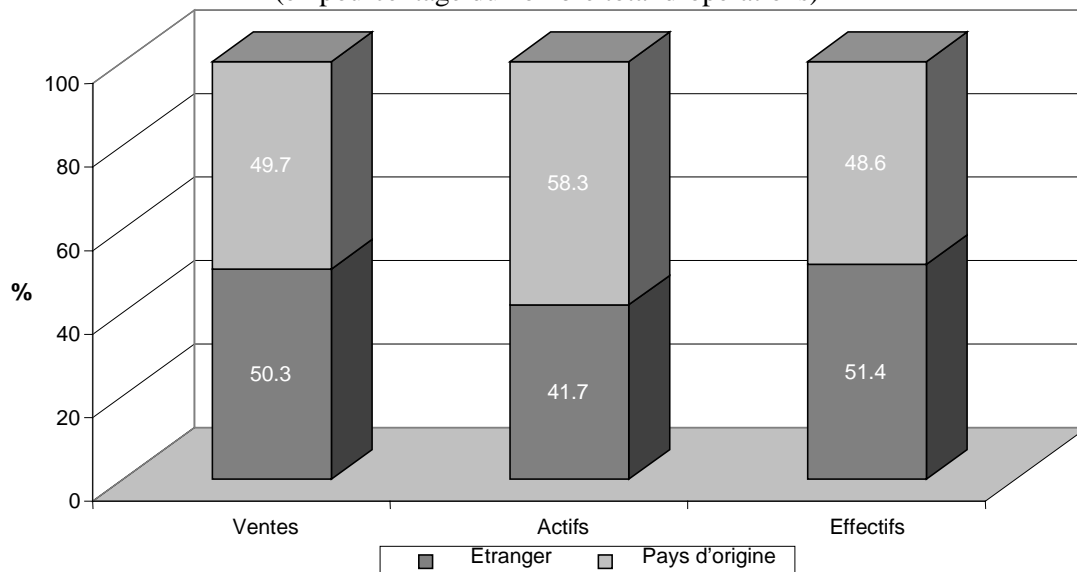
Figure 4. Ventes, actifs et effectifs des succursales étrangères des EMN, 1998
 (pourcentage du total de 60 000 EMN représentées par un échantillon de 100)



Source : CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde, 1999 et 2000

13. Les opérations à l'étranger de 100 EMN représentent également une part importante de leur activité : en 1998, 42 pour cent des actifs cumulés du groupe étaient détenus en dehors du marché national tandis que leurs succursales à l'étranger généraient 50 pour cent de leurs ventes totales et de leur chiffre d'affaires total, et employaient 51 pour cent de leurs effectifs (voir figure 5).

Figure 5. Ventas, actifs et effectifs de 100 EMN – opérations effectuées dans le pays d'origine et à l'étranger, 1998
(en pourcentage du nombre total d'opérations)



Source: CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde, 1999 et 2000

14. Les entreprises multinationales sont aussi des acteurs essentiels dans les échanges internationaux. Au cours de ces dernières années, elles auraient été à l'origine des deux tiers des échanges mondiaux.³ Mais ce sont les ventes à l'étranger des grandes entreprises qui prédominent et l'emportent en général très nettement sur leurs exportations. Pour certaines sociétés (Merck & Co. ou Bridgestone, par exemple), les usines du pays d'origine fournissent la quasi totalité des produits qu'elles vendent sur l'ensemble des marchés mondiaux. Ces entreprises doivent ensuite compléter cette production par des importations provenant de leurs unités de production implantées dans d'autres régions. Autrement dit, l'activité en dehors du pays d'origine est pour l'essentiel menée par les succursales tandis que les exportations depuis le pays d'origine ne jouent qu'un rôle secondaire.

15. Il n'en reste pas moins que, du point de vue du pays d'origine, le rôle des grande entreprises dans le commerce international demeure considérable. Les données sur les exportations dont nous disposons pour la présente étude n'étaient pas très fournies mais donnent quand même quelques indications. En 1998, les exportations de marchandises des 43 parmi les 100 EMN pour lesquelles nous disposons d'informations s'élevaient à 239 milliards de dollars environ (pour une ventilation plus détaillée, voir tableaux I et II en annexe).⁴ Ce chiffre représente environ 8.3 pour cent du total cumulé des exportations en provenance des 11 pays d'origine de ces sociétés, soit 2.89 billions de dollars. Toujours en 1998, les exportations cumulées de 11 des entreprises japonaises interrogées, dont Toyota et Honda, représentaient quelque 31.5 pour cent du volume total d'exportations de marchandises du Japon. Les trois entreprises suédoises pour lesquelles nous avons des données sur les exportations représentaient 15 pour cent du total des exportations de

3. CNUCED, 1996,a. Voir également Rapport sur l'investissement dans le monde 2000, p.17. A noter que, d'après les estimations de la CNUCED, la moitié des échanges des EMN s'effectuent entre les sociétés mères et leurs succursales à l'étranger ou entre succursales (commerce interentreprises).

4. Les calculs relatifs aux entreprises d'exportation et présentées en tant que pourcentage des exportations nationales doivent être considérées avec précaution et peuvent induire une sous-estimation, dans la mesure où les données des exportations nationales incluent le commerce inter-entreprise alors que la majeure partie des données des entreprises exportatrices réunies au cours de cette enquête ne représentent que des ventes à l'exportation vers de pays tiers.

marchandises de la Suède. Au plan sectoriel, il semble que ce soit dans l'automobile que l'activité exportatrice soit la plus significative, les exportations représentant en moyenne 23 pour cent des ventes totales, mais aussi dans le secteur de l'électronique et de l'appareillage électrique qui représente environ 18 pour cent de ces ventes.

16. Le groupe des 100 EMN inclut 18 sociétés de services. A la fin des années 90, certaines sociétés de services publics et de télécommunications sont devenues des acteurs majeurs sur la scène internationale par suite de la libéralisation croissante de leurs marchés. Dans ce secteur, une part non négligeable des transactions s'effectuent sous forme de présence commerciale et d'investissement et non de commerce transfrontières.

IV. Profils des entreprises ayant souscrit à des engagements dans les trois domaines

17. Bon nombre des entreprises interrogées affichent sur leur site Web une grande quantité d'informations sur les engagements pris à l'égard de diverses parties prenantes. Dans la plupart des cas, on y trouve le texte de certains codes de conduite et déclarations d'engagement connexes. Dans l'ensemble, on constate que les sites Web contiennent beaucoup plus d'informations sur la politique d'environnement des entreprises que sur leurs pratiques en matière de conditions de travail. Lorsque les entreprises signalent avoir pris des engagements en matière de protection de l'environnement, d'hygiène et de sécurité, et de normes du travail, ces engagements sont souvent consignés dans des documents distincts dont chacun est axé uniquement sur l'un de ces trois thèmes. Les déclarations de principes formulées en termes généraux sont souvent complétées et développées dans des lignes directrices ou des énoncés de politique plus détaillés portant sur des problèmes particuliers. Par ailleurs, la politique de l'entreprise à l'égard de ses fournisseurs et sous-traitants est généralement formulée dans un document distinct de celui qui expose les engagements concernant la conduite de l'entreprise et de ses employés. Étant donné que, même sur un aspect précis, les engagements ont toute chance d'être exprimés dans plusieurs textes différents, il est probable que le recensement des énoncés de politique générale ne donne qu'une image fragmentaire des mesures prises par les entreprises en matière de codes de conduite.

A. Engagements en faveur de l'environnement

18. D'après l'enquête, 94 pour cent des 99 entreprises pour lesquelles nous disposons d'informations ont adopté des codes de conduite ou des déclarations d'engagement visant la protection de l'environnement. Il peut s'agir d'engagements élaborés par l'entreprise elle-même ou de codes/lignes directrices formulés par des organismes extérieurs et repris par l'entreprise. Six entreprises ont formulé leur Credo ou leur vision en termes très généraux. Le tableau III en annexe présente le profil des différentes entreprises ayant pris des engagements en faveur de l'environnement.

19. Comme le montre le tableau 2 ci-dessous, la quasi totalité des 93 entreprises pour lesquelles nous disposons de données se sont engagées à utiliser ou à produire des produits ou des services respectueux de l'environnement. Ces 93 entreprises se sont toutes engagées à utiliser des méthodes et procédés de production (MPP) ménageant l'environnement, dont des mesures de réduction des déchets, de limitation des émissions chimiques, d'économie d'énergie et de sécurité du transport. On retrouve également des engagements concernant les MPP respectueux de l'environnement dans les quatre secteurs de pointe représentés par les 100 entreprises (électronique et appareillage électrique, produits chimiques et pharmaceutiques, industries pétrolière et extractive, et automobile). A souligner toutefois que même s'ils sont largement répandus, les engagements en faveur de la production de biens respectueux de l'environnement sont moins fréquents dans les secteurs du pétrole et de l'extraction minière que dans les trois autres.

20. Ces engagements sont presque toujours de portée mondiale en ce sens qu'ils s'appliquent à toutes les filiales qu'une entreprise peut compter dans le monde. Parfois, une série de principes généraux de gestion prudente de l'environnement est appliquée à l'échelle mondiale, les filiales à l'étranger conservant toutefois la faculté de concevoir leur propre système de gestion de l'environnement adapté aux spécificités locales (Toshiba Corporation et Groupe RWE, par exemple). On a une indication de la «mondialisation» des initiatives privées visant à protéger l'environnement dans le fait que la quasi totalité des entreprises qui se sont engagées en ce sens ont conçu ou sont en train de mettre en place des systèmes de gestion de l'environnement dans tous leurs réseaux d'activités. Parmi celles-ci, 74 pour cent ont déjà obtenu ou ont entrepris de demander l'agrément de leur système de gestion de l'environnement au titre de la norme ISO 14001 et/ou du système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) pour certains de leurs sites de production. Si les entreprises ayant pris des engagements en faveur de l'environnement n'ont pas toutes de système de gestion de l'environnement, les grandes semblent déployer des efforts considérables en ce sens.

21. On s'accorde généralement à reconnaître que les résultats en matière d'environnement dépendent aussi de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire de la coopération des fournisseurs et sous-traitants dans ce domaine. En d'autres termes, en répercutant davantage les pratiques écologiques tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, les entreprises sont en mesure d'améliorer leur propre capacité de gérer les effets sur l'environnement pendant toute la durée de vie de leurs produits. Le pourcentage des 93 entreprises pour lesquelles nous disposons d'information qui ont établi des lignes directrices concernant l'environnement à l'intention de leurs fournisseurs et sous-traitants est extrêmement élevés (93 pour cent environ). Si l'on compare les quatre principaux secteurs représentés par les 100 EMN de l'échantillon, on constate que ces pourcentages sont encore plus élevés dans les secteurs du pétrole et de l'extraction minière, les produits chimiques et pharmaceutiques et l'automobile alors que le secteur de l'électronique a moins souvent recours aux lignes directrices. 64 pour cent des entreprises disposant de données pratiquent ce que l'on appelle « l'achat écologique », c'est-à-dire qu'elles utilisent le respect de l'environnement comme critère d'appréciation ou exigent de leurs fournisseurs qu'ils le respectent avant de sous-traiter ou d'acheter des biens ou des services. Un pourcentage légèrement plus élevé d'entreprises (85 pour cent) exigent de leurs fournisseurs et sous-traitants qu'ils adoptent des méthodes de production respectueuses de l'environnement, ou les incitent à le faire.

22. Enfin, il ressort de l'étude que la grande majorité des pays rendent compte à l'opinion publique des engagements qu'ils prennent et des résultats qu'ils obtiennent dans ce domaine. Quatre-vingt cinq entreprises (soit environ 90 pour cent) établissent (généralement sur une base annuelle) des rapports sur l'environnement, ou sur l'hygiène et la sécurité, distincts de leurs rapports d'activité et de leurs bilans annuels. La plus grande partie des informations sur l'environnement ne sont fournies que depuis une date relativement récente. En outre, la qualité et la présentation des données diffèrent considérablement d'une entreprise à l'autre. Lorsqu'elles ne publient pas de rapport distinct, les entreprises incluent généralement dans leurs rapports annuels un descriptif de leurs activités relatives à la gestion de l'environnement et de leurs résultats dans ce domaine

Tableau 2. Engagements en faveur de l'environnement

	Pourcentage de 99 entreprises avec données disponibles		
			Nombre d'entreprises sans données disponibles
	Oui	Non	1
Ayant un code formel/une ou plusieurs déclarations d'engagement	94.	0	
Autres (Credo ou vision générale)	6		
<i>Concernant ¹:</i>			
- les produits seulement	0		
- les MPP seulement	10 ²		
- les deux	90		
ISO 14001/EMAS	74		
Publie un rapport sur l'environnement/ESS	90	10	5
	Pourcentage de 93 entreprises avec données disponibles		Nombre d'entreprises sans données disponibles
	Oui	Non	7
Ayant des lignes directrices pour les fournisseurs/sous-traitants	93	7	
<i>Concernant ³:</i>			
- les produits seulement	15		
- les MPP seulement	36		
- les deux	49		
<i>qui sont</i>			
- obligatoires	59		
- non obligatoires	38		

Source: OCDE

Note:

¹ Ce pourcentage est relatif aux 93 entreprises ayant des codes/déclarations d'engagement. Les 6 credos ou visions générale en sont exclus. ² Se reporte aux 5 cas d'entreprises ayant des Codes pour les MMP et non pour les produits, et on a observé 2 cas où une entreprises a des codes relatifs aux MMP pas pas d'information sur les produits. ³ Pourcentages relatifs aux 86 entreprises ayant cité des lignes directrices. ⁴ Pourcentages pour 86 entreprises. Pour 2 lignes directrices, l'information disponible n'a pas pu déterminer si elles sont obligatoires ou non, ce qui correspond à un peu plus de 2 pour cent de l'ensemble des lignes directrices et n'est pas pris en compte dans l'analyse.

B. Engagements relatifs aux normes fondamentales du travail

23. Il s'agissait de déterminer si les entreprises avaient pris des engagements officiels concernant le respect des normes fondamentales du travail.⁵ Les données concernant ce domaine ont été plus difficiles à obtenir et 17 entreprises n'ont pas fourni d'information sur ce thème.

24. Environ 16 pour cent des 83 entreprises de l'échantillon n'ont pas pris d'engagement officiel dans ce domaine bien que, d'une façon générale, les dirigeants soulignent que leur entreprise respecte toutes les lois et dispositions réglementaires en vigueur. En outre, la plupart des entreprises pour lesquelles nous disposons d'informations ont publié des engagements officiels ou des codes concernant au moins une des quatre normes fondamentales du travail. 24 pour cent seulement ont pris des engagements codifiés concernant l'ensemble des quatre normes (voir tableau 3 ci-dessous). Les engagements sur l'ensemble sont particulièrement nombreux dans les industries pétrolière et extractives. A quelques exceptions près, ces engagements s'appliquent aux activités menées par l'entreprise dans le monde entier.

25. Près de la moitié des entreprises pour lesquelles nous disposons d'informations ont publié des lignes directrices à l'intention de leurs fournisseurs ou de leurs sous-traitants dans ce domaine. Ces lignes directrices sont particulièrement fréquentes dans les secteurs tels que le pétrole et l'extraction minière tandis que l'on recense un nombre relativement moins élevé de textes de ce type à l'intention des partenaires commerciaux dans des secteurs tels que l'électronique, par exemple. Les profils des différentes entreprises par rapport aux engagements relatifs aux normes du travail sont présentés au tableau IV en annexe.

26. L'enquête révèle qu'au moins 15 pour cent des entreprises établissent aussi des rapports d'information à l'intention du public⁶. Ces rapports décrivent généralement les relations de l'entreprise avec les collectivités locales, l'aide qu'elle leur apporte et l'interaction qui existe entre les deux, les contributions (financières et autres) fournies aux collectivités locales à des fins de développement, d'éducation, de secours en cas de catastrophe et d'autres questions connexes, mais ils mentionnent ou décrivent rarement les engagements de l'entreprise concernant les normes fondamentales du travail. Les premières publications de rapports d'information du public sont généralement plus récentes que celle des rapports sur l'environnement mais les entreprises leur accordent un intérêt croissant. Certaines viennent juste de publier leurs premiers rapports. Quelques-unes publient des informations à caractère environnemental et social dans un même volume.

5. Les normes fondamentales du travail sont la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

6. Ce chiffre est peut-être inférieur à la réalité car les informations dans ce domaine n'ont pas été recueillies de façon systématique.

Tableau 3. Engagements sur les normes fondamentales du travail

	Pourcentage de 83 entreprises avec données disponibles		Nombre d'entreprises sans données disponibles
	oui	non	17
ayant un code formel/une ou plusieurs déclarations d'engagement	82	16	
autres (Credo ou vision générale)	2		
<i>Concernant¹ :</i>			
- au moins une norme fondamentale du travail	100		
- les quatre normes fondamentales du travail	29		
	Pourcentage de 75 entreprises avec données disponibles		Nombre d'entreprises sans données disponibles
	oui	non	25
ayant des lignes directrices pour les fournisseurs/sous-traitants	45	55	
<i>Concernant² :</i>			
- au moins une norme fondamentale du travail	100		
- les quatre normes fondamentales du travail	53		
<i>qui sont</i>			
- obligatoires	62		
- non obligatoires	38		

Source: OCDE

Note : 1 Les pourcentages se réfèrent aux 68 entreprises pour lesquelles des codes et des règles existent. Ces décomptes excluent les deux credos.

2 Les pourcentages se réfèrent aux 34 entreprises ayant de lignes directrices.

C. Engagements concernant l'hygiène et la sécurité sur le lieu de travail

27. La quasi totalité des 91 entreprises pour lesquelles nous disposons d'informations ont pris des engagements concernant l'hygiène et la sécurité sur le lieu de travail. Deux d'entre elles signalent qu'elles n'ont pas officialisé cet engagement (voir tableau 4). Au niveau sectoriel, les normes d'hygiène et de sécurité sont très répandues dans les quatre secteurs considérés dans l'étude bien qu'elles soient moins fréquentes dans l'industrie chimique et pharmaceutique que dans les autres secteurs.

28. La encore, les engagements ont presque toujours une portée mondiale. Seules quatre entreprises ont pris des engagements au niveau local. Les données montrent que la majorité des entreprises étendent leurs normes d'hygiène et de sécurité à leurs fournisseurs et sous-traitants. La moitié de celles qui nous ont communiqué des données exigent le respect de ces engagements. Il convient de préciser que les entreprises obligent souvent leurs sous-traitants (mais non leurs fournisseurs) à respecter certaines règles d'hygiène et de sécurité. C'est notamment le cas des sous-traitants qui travaillent sur les sites de l'entreprise. Les profils des différentes entreprises en regard de leurs engagements en matière d'hygiène et de sécurité sont présentés au tableau V, en annexe.

29. S'agissant de la répartition sectorielle, toutes les entreprises ayant fourni des données qui opèrent dans les industries pétrolière et extractives signalent qu'elles ont communiqué par écrit des lignes directrices à leurs fournisseurs et sous-traitants tandis que dans l'industrie chimique et pharmaceutique, elles ne sont que 81 pour cent environ à l'avoir fait. Par comparaison, 53 pour cent seulement des entreprises de secteur de l'électronique et de l'appareillage électrique et 50 pour cent des entreprises de secteur automobile ont communiqué des textes de ce type à leurs partenaires.

Tableau 4. Engagements concernant l'hygiène et la sécurité

	Pourcentage de 91 entreprises avec données disponibles		nombre d'entreprises sans données disponibles
	oui	non	9
Ayant un code formel/une ou plusieurs déclarations d'engagement	97	2	
Autres (Credo ou vision générale)	1		
	Pourcentage de 83 entreprises avec données disponibles		nombre d'entreprises sans données disponibles
	Oui	non	17
Ayant des lignes directrices pour les fournisseurs/sous-traitants	70	30	
<i>qui sont (1)</i>			
- obligatoires	71		
- non obligatoires	29		

Source: OCDE

Note: 1. Les pourcentages se réfèrent aux 68 entreprises ayant publié des codes ou des politiques d'entreprise. Les 2 crédos sont exclus de ce décompte.

30. Enfin, une consultation rapide des sites Web des 100 entreprises conduit à penser que la notion de développement durable retient de plus en plus l'attention du monde des entreprises. Sans faire nécessairement l'objet de codes ou de déclarations d'engagement en bonne et due forme, cette notion est assez fréquemment évoquée dans les déclarations publiées sur les sites Web (51 entreprises). Certaines déclarent être sur le point d'engager une réflexion sur ce que signifie, pour elles, la notion de durabilité et sur les moyens par lesquels elles peuvent utiliser les concepts et les instruments existants. D'autres ont publié des rapports entiers consacrés à ce thème.

D. Normes internes ou normes externes à l'entreprise

31. La majorité des entreprises interrogées ont élaboré leurs propres codes et lignes d'action. En outre, d'autres organisations – associations professionnelles, organisations intergouvernementales et ONG – ont établi des lignes directrices et des normes visant à promouvoir les bonnes pratiques dans le domaine de l'environnement, du travail ainsi que de l'hygiène et de la sécurité. Un simple décompte comme celui qui est présenté au tableau 5 ci-dessous révèle que bon nombre des 100 entreprises ont souscrit à des normes ou des lignes directrices externes, ou citent ces textes en précisant qu'ils intègrent les normes de conduite de leurs opérations qui les concernent. Pour ce qui est du nombre de normes externes indiqué, une

certainne prudence est de mise. Il est probable que les données communiquées ne reflètent pas l'intégralité de la réalité dans la mesure où l'objectif premier de la présente étude était les codes de conduite et que les données sur les normes ou lignes directrices externes ont été recensées de manière moins systématique. Lorsque nous avons reconnu une norme externe d'après la présentation que faisait d'elle-même l'entreprise, nous n'avons pas cherché plus loin pour vérifier s'il existait d'autres normes externes, non divulguées, auxquelles l'entreprise souscrivait également.

32. S'agissant des pratiques relatives au travail, les normes ou lignes directrices externes qui ont été mentionnées sont : les Principes mondiaux de Sullivan, la Charte de Keidanren pour le bon comportement des entreprises, la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, la Convention n°138 de l'OIT, la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale, et les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme.

33. Dans le domaine de l'environnement, ces instruments sont notamment : *Responsible Care*, *Coatings Care*, la Charte des entreprises pour un développement durable (de la CCI), les Principes CERES, la Charte de l'ICME pour un développement durable, le Code pour une gestion de l'environnement de l'industrie australienne des minéraux, la Charte de Keidanren sur l'environnement mondial, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine, le protocole de bonnes pratiques agricoles de l'EUREP, et la Vision pour les sociétés commerciales. Beaucoup de ces codes traitent également des questions d'hygiène et de sécurité.

34. D'une manière générale, le nombre d'entreprises qui indiquent qu'elles reconnaissent ou souscrivent à des normes propres à leur secteur ou autres normes externes est nettement plus élevé quand il s'agit de l'environnement et de l'hygiène et la sécurité que dans le domaine du travail.

35. Les différentes normes et lignes directrices citées par des entreprises du groupe des 100 EMN sont détaillées plus avant aux tableaux VI et VII en annexe. Elles ne représentent qu'un sous-ensemble du nombre croissant d'initiatives grâce auxquelles le monde des affaires, les organisations non gouvernementales, les gouvernements et les coalitions transversales cherchent à promouvoir un comportement responsable d'entreprise. Ces efforts sont représentés par la révision des lignes directrices volontaires pour les entreprises multinationales, adoptées par les gouvernements en juin 2000. Leur but est de promouvoir des normes de haute qualité dans plusieurs domaines, y compris la protection de l'environnement, et les conditions de travail. Un mécanisme renforcé de mise en oeuvre implique les gouvernements dans la promotion du respect effectif des Lignes directrices par le monde des affaires.

36. Ce qu'il est convenu d'appeler le «Contrat mondial»⁷, initiative promue par le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, lors du Forum économique mondial de Davos, le 31 janvier 1999 est une autre tentative visant à faire progresser des entreprises dans le domaine social et environnemental. Ce texte invite les dirigeants des entreprises de la planète à «embrasser, promouvoir et faire respecter» une série de valeurs fondamentales touchant les droits de l'homme, les conditions de travail et l'environnement et sert de cadre à un dialogue entre les parties prenantes. Depuis lors, le nombre d'entreprises qui soutiennent publiquement le Contrat mondial –50 au départ – a considérablement augmenté et se chiffre par centaines. 21 sur les 100 plus grandes entreprises interrogées au cours de la présente enquête participeraient actuellement à cette initiative.⁷

7. Aucune donnée concernant la liste complète des entreprises soutenant actuellement cette initiative n'a été divulguée.

Tableau 5. Codes internes et externes
(nombre d'occurrences)

Environnement	
interne à l'entreprise	93
Externe	42
Travail	
interne à l'entreprise	65
Externe	14
Hygiène et sécurité	
interne à l'entreprise	79
Externe	37

Source: OCDE

37. Dans leurs réponses, les entreprises n'indiquent pas toujours à quels codes ou lignes de conduite externes elles adhèrent. Souvent, les engagements qu'elles mentionnent reflètent les lignes de conduite de l'OCDE ou d'autres initiatives externes, sans cependant y faire explicitement référence.

V. Comparaison transversale des domaines

38. Parmi les 100 entreprises examinées, nous avons recensé un grand nombre d'engagements codifiés. Il existe cependant des différences d'appréciation quant à savoir quel est l'objet exact de leur démarche (voir figure 6). Ce sont les questions d'hygiène et de sécurité et d'environnement qui occupent la première place. Les normes fondamentales du travail sont moins fréquemment prises en compte. Ces résultats se basent sur les données disponibles dans les entreprises. Toutefois, pour un certain nombre d'entreprises, il n'a pas été possible de déterminer l'existence ou non d'engagements codifiés et les données présentées dans cette étude sous-estiment probablement le nombre d'entreprises dirigeantes ayant des codes ou des déclarations d'engagement.

39. A partir des indicateurs économiques pour lesquelles Le Secrétariat disposait d'estimations correspondant à la population mondiale des 60 000 entreprises multinationales, il a calculé les pourcentages d'entreprises ayant souscrit des engagements, respectivement dans le domaine de la protection de l'environnement, des normes fondamentales du travail ou de l'hygiène et de la sécurité (voir tableau I en annexe).

40. Les entreprises ayant pris des engagements en faveur de l'environnement représentent 10 pour cent des actifs extérieurs de ces 60 000 entreprises. En 1998, elles représentaient 17 pour cent de leurs ventes à l'étranger et 14 pour cent de leurs effectifs.

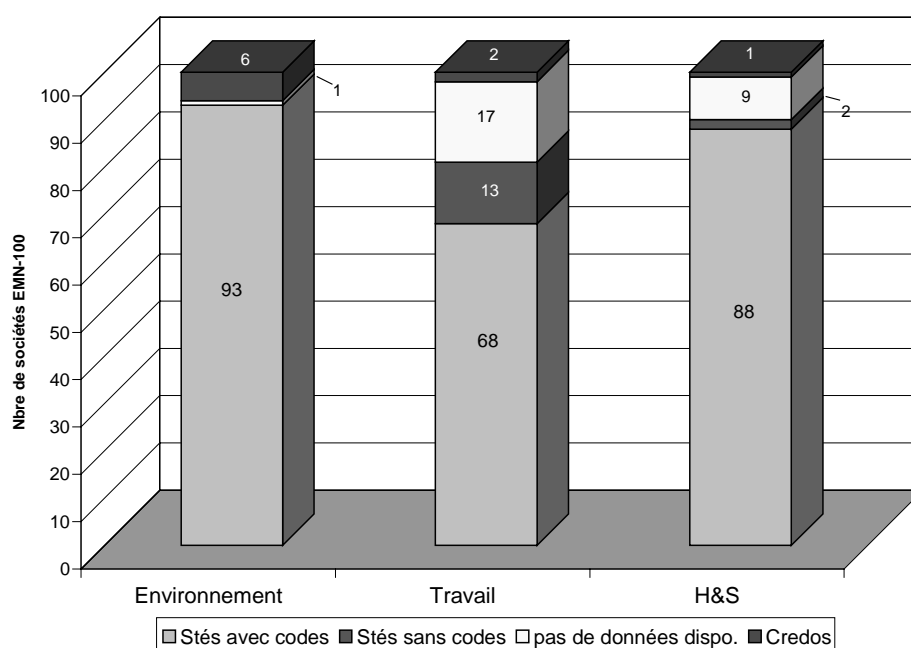
41. Les entreprises qui citent au moins une des quatre normes fondamentales du travail dans leur code ou leur déclaration d'engagement représentaient 8 pour cent des actifs extérieurs, 12 pour cent des ventes à l'étranger et 10 pour cent des effectifs étrangers de la population totale de EMN.

42. Les entreprises ayant pris des engagements dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité représentaient, en 1998, 9 pour cent des actifs extérieurs, 16 pour cent des ventes à l'étranger et 13 pour cent des effectifs étrangers de la population totale des EMN.

43. Par ailleurs, les normes de protection de l'environnement sont bien intégrées dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement de ces entreprises. C'est également le cas pour les normes d'hygiène et de sécurité quoique dans de moindres proportions. Les normes fondamentales du travail ne sont pas aussi bien représentées (voir figure 7).

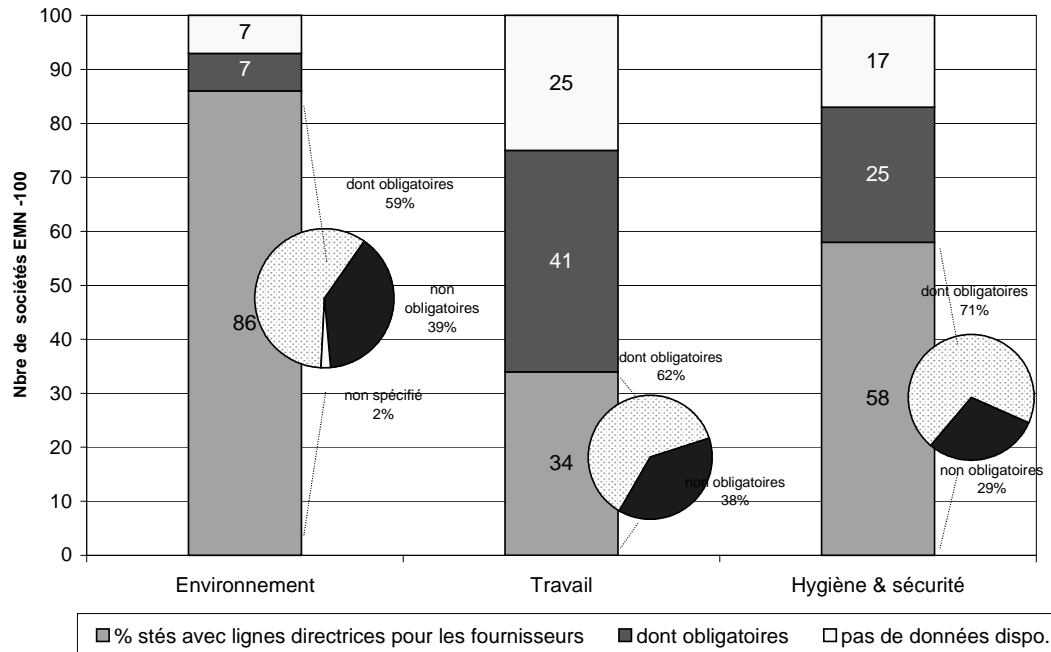
44. Sur les 43 entreprises qui nous ont communiqué des chiffres sur leurs exportations, 34 ont adopté un code du travail ou une ligne d'action dans ce domaine ce qui, en 1998, correspondait à une valeur cumulée des exportations de 218.8 milliards de dollars, soit 8 pour cent des exportations cumulées de marchandises des pays d'origine de ces entreprises. Sur les 43, presque toutes ont pris des engagements dans le domaine de l'environnement, ce qui correspond à un montant d'échanges de 273 milliards de dollars, soit 8 pour cent des exportations de marchandises des pays d'origine de ces entreprises. De même, la quasi totalité de ces entreprises ont publié des principes ou des règles d'hygiène et de sécurité, ce qui correspond à un volume d'exportations d'une valeur de 234.3 milliards de dollars, soit 8 pour cent des exportations de marchandises de leurs pays d'origine.

Figure 6. Nombre des 100 MNE ayant publié des codes/déclarations d'engagement, par domaine



Source: OCDE

Figure 7. Nombre des 100 MNE ayant des lignes directrices pour leurs fournisseurs et leurs sous-traitants, par domaine



Source: OCDE

VI. Remarques conclusives

45. La présente analyse porte sur les 100 EMN dont les sites de production sont implantés dans de nombreux pays et dont, selon les estimations, les filiales étrangères représentaient ensemble, en 1998, 13 pour cent des actifs, 19 pour cent des effectifs et 18 pour cent des ventes des succursales étrangères de la population totale des EMN du monde. Presque toutes ces entreprises ont indiqué qu'elles avaient publié des codes de conduite ou des déclarations d'engagement connexes, intégrant des normes de respect de l'environnement et des règles d'hygiène et de sécurité, et une majorité d'entre elles ont également adopté des codes ou publié des déclarations d'intention dans le domaine des normes du travail.

46. Les entreprises interrogées pour cette enquête jouent un rôle de premier plan sur leurs marchés respectifs et le nombre élevé de codes et déclarations d'engagement qu'elles ont publiés nous porte à croire qu'elles se considèrent également comme des pilotes dans le domaine de la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de la société. Les 43 EMN qui nous ont communiqué des informations sur leurs exportations – et qui ont presque toutes pris des engagements en matière d'environnement et d'hygiène et de sécurité – ont exporté de leur pays d'origine des biens pour un montant d'environ 239 milliards de dollars en 1998. Les 68 grandes multinationales qui se sont engagées par écrit à respecter les normes fondamentales du travail ont réalisé environ 12 pour cent des ventes à l'étranger de la totalité des EMN, tandis que les exportations au départ des pays d'origine des entreprises ayant communiqué des informations à ce sujet représentent au

total 218.8 milliards de dollars. On pourra néanmoins s'étonner que, dans leurs engagements codifiés, bon nombre des entreprises interrogées n'aient pris en compte qu'une partie des quatre normes fondamentales du travail.

47. Même si leur siège est situé dans la zone OCDE, le fait, pour ces grandes multinationales, de jouer un rôle prépondérant dans les activités de production à l'étranger leur confère des possibilités et des capacités d'appliquer la notion de « responsabilité sociale » dans de très nombreux pays, ce qui devrait avoir de larges répercussions sur les pratiques commerciales de ces pays. En fait, ces activités à l'étranger sont riches de possibilités de promouvoir des règles de conduite (et d'apporter des modifications aux pratiques locales) dans les communautés au sein desquelles opèrent ces entreprises.

48. Par ailleurs, la portée des initiatives de ces entreprises est à la mesure de l'envergure mondiale de leurs activités de production et commerciales. Presque toutes associent généralement leurs engagements à des règles de conduite qu'elles appliquent à leurs propres activités partout dans le monde. Les engagements concernant les relations avec les fournisseurs et sous-traitants indiquent que ces entreprises sont nombreuses à donner une définition encore plus large du champ d'application de la responsabilité de l'entreprise dans les trois domaines : elles intègrent des normes d'environnement, de travail et d'hygiène et de sécurité dans la gestion de leur chaîne d'approvisionnement et comptent de toute évidence sur les entreprises avec lesquelles elles n'ont pas de lien pour appliquer des normes analogues. En d'autres termes, les entreprises entendent travailler avec des partenaires qui partagent leur vision ou leurs valeurs, et se servent des codes pour influencer sur les autres entreprises. En l'occurrence, il semble que le potentiel d'influence soit considérable quand on sait, par exemple, que pour la plupart des constructeurs automobiles, la part des fournisseurs de matières premières et de pièces représente plus de 60 pour cent du coût des produits vendus et que, pour certaines entreprises du secteur de l'électronique et de l'appareillage électrique, ce chiffre peut aller jusqu'à 90 pour cent.

49. Selon l'intérêt que suscitera cette étude et les ressources dont ils disposeront, les chercheurs auront peut-être les moyens, à l'avenir, d'ajouter des éléments au tableau ainsi brossé. Le nombre de codes et de déclarations d'engagement recensé ici est loin de refléter la situation des dizaines de milliers de multinationales ayant des activités de production à l'étranger. En outre, le fait de n'avoir ciblé que les plus grandes parmi les EMN ne débouche pas forcément sur un panorama représentatif de la totalité de la population des multinationales. La **détermination du profil de certains secteurs particuliers** permettrait d'enquêter sur un échantillon plus varié d'entreprises (en termes de taille, de pays d'origine, etc.) opérant dans les secteurs considérés, et de recueillir des ensembles de données plus complets sur leur activité économique (dont des données de production). Ajoutons que nous ne disposons pratiquement d'aucune information sur les pratiques des multinationales des **pays en développement**. Selon les estimations, un tiers de la population des EMN se situent dans ces pays. Or, parmi les 100 plus grandes entreprises étudiées, on ne compte qu'une seule multinationale de pays en développement. A l'avenir, il pourrait être utile d'entreprendre des recherches sur les entreprises de ces pays pour déterminer si les initiatives privées sont ou non pour l'essentiel le fait d'entreprises basées dans la zone OCDE ou s'il s'agit d'une évolution de dimension mondiale.

50. Le fait que des codes et des déclarations d'engagement connexes existent ne permet pas de tirer des conclusions sur leur mise en pratique. En outre, pour la présente étude, nous n'avons recueilli aucune donnée relative à la **mise en œuvre** des engagements, aux dispositifs permettant de les appliquer, ni aux performances mondiales des entreprises par rapport aux engagements qu'elles affichent. En ce qui concerne les questions d'environnement, beaucoup d'entreprises s'emploient activement à mettre en place des systèmes normalisés de gestion (ISO 14001 et EMAS), ce qui prouve que leurs engagements dans ce domaine ne sont pas factices. De plus, le fait que soit fréquemment mentionnées dans les codes ou les rapports annuels les récompenses attribuées à l'entreprise pour les bons résultats qu'elle a enregistrés dans l'un ou l'autre de ces domaines conduit à penser que ces entreprises se considèrent elles-mêmes comme

des pilotes et s'efforcent effectivement de démontrer qu'elles traduisent dans les faits les normes qu'elles ont adoptées. Il est un moyen de suivre les progrès qu'elles accomplissent dans la mise en œuvre de leurs engagements, qui n'a pas fait l'objet de beaucoup d'études jusqu'à présent : ce serait d'étudier combien de ressources chacune affecte à la traduction de ses engagements dans la pratique et à la démonstration de son adhésion aux principes et aux normes qu'elle a énoncés. Cette étude pourrait s'inscrire dans une analyse des coûts-avantages de ces initiatives privées.

ANNEXE

MÉTHODOLOGIE

L'échantillon utilisé pour la présente étude est la liste des 100 plus grandes entreprises multinationales autres que financières, classées selon l'importance de leurs actifs à l'étranger, que la CNUCED dresse chaque année, en collaboration avec l'Université Erasmus (Pays-Bas), à partir d'une enquête sur les entreprises publiée dans son Rapport sur l'investissement dans le monde (World Investment Report). La liste utilisée ici correspond au classement établi d'après les données de 1998, qui tient aussi compte de certains renseignements supplémentaires sur les ventes à l'étranger et les effectifs des entreprises. En ce qui concerne les différents indicateurs économiques, la CNUCED effectue également des estimations pour une population mondiale de 60 000 EMN. Si ces estimations grossières ne peuvent donner qu'une idée de l'ampleur des phénomènes étudiés, ce sont les seules données agrégées dont nous disposons.

L'analyse de ces 100 EMN visait à déterminer l'existence de codes de conduite ou de déclarations d'engagement qui énoncent des principes et des lignes directrices concernant la conduite de l'entreprise et indiquent qu'elle a formellement souscrit à des engagements dans les domaines de la protection de l'environnement, du respect des normes fondamentales du travail ainsi que de l'hygiène et la sécurité. Le contenu textuel des codes ou des déclarations n'a pas été analysé dans le détail. S'agissant des pratiques environnementales, nous nous sommes limités à déterminer si les engagements pris correspondaient à « l'environnement produit » (engagement à n'utiliser ou à ne produire que des produits et services sans danger pour l'environnement) ou à « l'environnement industriel » (procédés et méthodes de production (PMP) sans danger pour l'environnement, et notamment mesures de réduction des déchets, de limitation des émissions des produits chimiques, d'économies d'énergie et de sécurité du transport). Pour ce qui est des normes du travail, nous avons cherché à déterminer si les entreprises ont pris des engagements officiels concernant les quatre normes fondamentales du travail suivantes : liberté d'association, élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants, et élimination de la discrimination. Les règles d'hygiène et de sécurité concernent l'aménagement de lieux de travail sains et sûrs ainsi que la préservation de la santé des employés au travail. Pour les besoins de l'enquête, cette question a été traitée comme une notion distincte bien que dans la réalité, les pratiques en matière d'environnement et de normes du travail influent sur la qualité des conditions de travail, et que la limite entre l'hygiène et la sécurité et les deux autres domaines ne soit pas aussi nette.

Dans un premier temps, la collecte d'informations s'est faite en explorant les sites Web de ces 100 entreprises. Dans certains cas, le Secrétariat disposait déjà d'informations obtenues en procédant à l'inventaire des codes effectué lors du projet précédent.⁸ Lorsque les données requises ne figuraient pas sur les sites Web ou nécessitaient de plus amples précisions, l'enquête a été effectuée par téléphone, et même par écrit si l'entreprise le demandait. L'enquête, qui s'est déroulée de juin 2000 à janvier 2001, a pris la forme d'un questionnaire standard. Nous n'avons recueilli que des données ne faisant pas l'objet d'un droit de propriété. Si les entreprises n'ont pas toutes fourni l'intégralité des informations demandées, le

8. L'inventaire de l'OCDE comporte des données sur les codes de conduite de 17 entreprises sur les 100 qui ont été étudiées ici.

pourcentage de réponses est élevé. Avec les données que nous avons pu obtenir d'autres sources, nous disposons d'informations plus ou moins étoffées sur tout l'échantillon des 100 MNE.

Pour compléter les données sur les actifs, les ventes et les effectifs à l'étranger de chaque entreprise stockées dans la base de la CNUCED/Université Erasmus, nous avons demandé directement à chacune ainsi qu'à d'autres sources des informations sur le montant des exportations au départ des pays d'origine. Ce type de données est rarement disponible au niveau de l'entreprise. Nombre d'entre elles ont indiqué qu'elles ne collectaient pas elles-mêmes ces informations ou qu'elles ne souhaitaient pas les divulguer. Par ailleurs, 18 sociétés de services n'avaient aucune activité d'exportation de marchandises. Et aussi, les exportations des sociétés d'échanges, quoique disponibles, n'ont pas été utilisées, de par la nature des activités d'échange (comportant l'utilisation d'un service à l'exportation pour les fabricants de marchandises). Dans ce cas, en incluant ces chiffres, on risque alors une comptabilisation parfois double. En conséquence, nous ne disposons de données sur les exportations que pour un groupe restreint, soit 43 entreprises, ce qui réduit l'ampleur (le champ, la portée) de cette analyse.

Du point de vue méthodologique, nous n'avons pu nous affranchir d'une contrainte inhérente à ce type d'étude à savoir que les données relatives à l'activité économique des entreprises sont celles de 1998 tandis que les informations sur leurs engagements correspondent aux années 2000/2001. Nous nous sommes heurtés à une autre limite méthodologique, dans la mesure où certaines entreprises figurant sur la liste des 100 de 1998 ont fusionné par la suite⁹. Pour ce qui concerne l'activité économique, les entreprises sont traitées comme des entités distinctes. Comme nous n'avons pu obtenir des informations sur les codes de conduite et autres déclarations d'engagement que pour les entités nées des fusions, nous avons adopté comme hypothèse de travail que les données recueillies auprès de celles-ci étaient également valables pour les parties impliquées dans la fusion. Pour les présentations de code, nous recensons 100 entreprises, ce qui inclut une double comptabilisation de celles qui ont fusionné.

9. Entreprises ayant fusionné : Mobil et Exxon, BP Amoco et Atlantic Richfield, Hoechst et Rhône-Poulenc, Elf et Total, VEBA et VIAG, Montedison Spa et Compart Spa, et Seagram et Vivendi. Glaxo Wellcome Plc et Smith Beecham ont également annoncé leur fusion. Un petit nombre d'entreprises figurant sur la liste ont fusionné avec d'autres qui ne figuraient pas dans l'échantillon de 100. Les changements de raison sociale sont indiqués dans les tableaux correspondants, en annexe.

ANNEXE

	n° de page
Tableau I. Activités visées par les Codes et indicateurs économiques	24
Tableau II. Actifs, ventes et effectifs des 100 plus grandes EMN, classées selon l'importance de leurs actifs à l'étranger, 1998.....	25
Tableau III. Engagements dans le domaine de l'environnement examinés, par secteur	30
Tableau IV. Engagements concernant les normes du travail examinés, par secteur	44
Tableau V. Engagements concernant l'hygiène et la sécurité examinés, par secteur	53
Tableau VI. Panorama des codes externes	68
Tableau VII. Analyse des codes/lignes directrices externes, par domaine et et type de transaction visé .	73

Tableau I de l'annexe. Activités visées par les Codes et indicateurs économiques
(en milliards de dollars des États-Unis, nombres d'employés et pourcentages, 1998)

Indicateurs économiques	Groupe des 100 EMN	Totalité des EMN	Groupe des 100 EMN en % de la totalité des EMN	Entreprises ayant un Code/politique générale dans le domaine du travail : (68 sur les 100 EMN)			Entreprises ayant un Code/politique générale dans le domaine de l'environnement : (93 sur les 100 EMN)			Entreprises ayant un Code/politique générale dans le domaine de l'hygiène et la sécurité : (87 sur les 100 EMN)		
					en % du groupe des 100 EMN	en % de la totalité des EMN		en % du groupe des 100 EMN	en % de la totalité des EMN		en % du groupe des 100 EMN	en % de la totalité des EMN
Actifs totaux	4,610	-	-	3,297	72%	-	4,384	85%	-	4,118	89%	-
Actifs à l'étranger	1,922	14,620	13.1%	1,175	61%	8%	1,403	73%	10%	1,310	68%	9%
Ventes totales	4,099	-	-	2,899	71%	-	3,919	96%	-	3,709	90%	-
Ventes à l'étranger	2,063	11,427	18.1%	1,417	69%	12%	1,993	97%	17%	1,826	89%	16%
Effectifs totaux	12,741,173	86,000,000	14.8%	9,280,474	73%	11%	11,919,434	94%	14%	11,075,151	87%	13%
Effectifs à l'étranger	6,547,719	35,074,000	18.7%	3,447,720	53%	10%	4,844,945	74%	14%	4,552,618	70%	13%
Exportations	239 (43 entrepr.)	-	-	218.8 (34 entrepr.)	-	-	236.7 (42 entrepr.)	-	-	234.3 (40 entrepr.)	-	-

Source: Base de données CNUCED/Université Erasmus ; OCDE

Note: Les données sur les indicateurs économiques sont fournies pour les entreprises ayant mis en place des Codes/une politique générale. Lorsque nous ne disposons pas d'information sur les Codes adoptés par une EMN, nous n'avons fait figurer aucun indicateur économique en regard de celle-ci.

Tableau II de l'annexe. Actifs, ventes et effectifs de 100 plus grandes EMN, classées selon l'importance de leurs actifs à l'étranger, 1998 (en milliards de \$ des États-Unis et nombre d'employés)

Entreprise	Pays	Actifs		Ventes		Effectifs		Expor- tations de 45 sur les 100 EMN
		Totaux	dont extérieurs (%)	Totales	dont à l'étranger (%)	Totaux	dont à l'étranger (%)	
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES								
Électronique/appareillage électrique (Groupe CTI 35/36)								
Ericsson LM	Suède	20.7	58.1%	22.8	78.2%	103,667	56.6%	++4.53
Philips Electronics	Pays-Bas	32.8	57.9%	33.9	94.7%	233,686	81.0%	-
Hewlett-Packard	États-Unis	33.7	52.3%	46.5	54.2%	124,600	-	-
IBM	États-Unis	86.1	50.6%	81.7	56.8%	291,067	51.5%	-
Alcatel	France	34.6	48.3%	23.6	61.4%	118,272	67.6%	++5.06
Motorola Inc	États-Unis	31.0	45.2%	31.3	44.7%	141,000	47.4%	-
General Electric	États-Unis	355.9	36.1%	100.5	28.6%	293,000	44.4%	8.75
Compaq Computer Corporation	États-Unis	21.7	32.2%	31.2	52.6%	71,000	-	-
Canon Electronics	Japon	23.5	31.6%	24.4	73.1%	79,799	52.4%	10.00
Fujitsu Ltd	Japon	42.3	28.9%	43.3	36.7%	188,000	39.4%	5.05
Toshiba Corporation	Japon	48.8	24.6%	44.6	32.5%	198,000	-	9.43
Matsushita Electric	Japon	66.2	18.4%	63.7	50.9%	282,153	47.4%	12.53
Hitachi Ltd	Japon	76.6	15.7%	63.8	31.1%	331,494	17.5%	7.28
Siemens AG	Allemagne	66.8	-	66.0	69.2%	416,000	53.4%	11.36
Sony Corporation	Japon	52.5	-	56.6	71.9%	173,000	59.2%	12.94
ABB	Suisse	32.9	-	27.7	83.3%	162,793	94.8%	-
Electrolux AB	Suède	10.3	-	14.5	95.2%	99,322	90.2%	0.25
Produits chimiques et pharmaceutiques (Groupe CTI 28)								
Unilever	P-B./R-U.	35.8	91.9%	44.9	87.8%	265,103	90.8%	1.29
Akzo Nonbel NV	Pays-Pas	14.0	72.1%	14.6	79.3%	85,900	78.9%	++1.96
Glaxo Wellcome Plc	R-U.	15.5	69.6%	13.3	82.3%	56,934	74.8%	0.37
SmithKline Beecham Plc	R-U.	15.0	69.3%	13.4	92.6%	59,500	85.5%	2.22
Hoechst AG	Allemagne	33.5	63.2%	26.2	80.1%	96,967	-	-
Bayer AG	Allemagne	34.3	62.3%	31.1	70.3%	145,100	55.8%	5.18
Roche Holding AG	Suisse	40.6	52.2%	17.0	98.2%	66,707	85.7%	-
Imperial Chemical Industries	R-U.	14.9	48.4%	15.1	72.3%	59,100	-	2.26
Dow Chemical	États-Unis	23.8	43.6%	18.4	59.7%	39,029	49.0%	-
Du Pont (E.I.) de Nemours	États-Unis	38.5	43.3%	24.8	47.2%	101,000	34.7%	3.99
Procter & Gamble	États-Unis	31.0	32.3%	37.2	48.2%	110,000	-	-
Merck & Co	États-Unis	31.9	29.2%	26.9	24.5%	57,300	39.8%	-
BASF AG	Allemagne	30.4	-	32.4	74.7%	105,945	44.1%	++5.79
Rhône-Poulenc SA	France	28.4	-	14.7	81.6%	65,180	55.9%	4.79
Johnson & Johnson	États-Unis	26.2	-	23.7	46.9%	93,100	-	-

Entreprise	Pays	Actifs		Ventes		Effectifs		Exportations de 45 sur les 100 EMN
		Totaux	dont extérieurs (%)	Totales	dont à l'étranger (%)	Totaux	dont à l'étranger (%)	
Produits chimiques et pharmaceutiques (Groupe CTI 28) (suite)								
Montedison Spa	Italie	19.4	-	14.3	69.1%	28,672	69.9%	⁺⁺ 1.47
Groupe Air Liquide	France	10.6	-	6.8	75.3%	28,600	71.0%	-
Véhicules automobiles et pièces (Code CTI 3711)								
BMW AG	Allemagne	35.7	64.1%	37.7	71.2%	119,913	43.5%	-
Honda Motor Co Ltd	Japon	41.8	63.0%	51.7	57.5%	112,200	-	14.43
Renault SA	France	43.2	54.6%	39.8	63.9%	138,321	67.1%	3.35
Peugeot SA	France	39.8	39.9%	37.5	65.1%	156,500	27.7%	-
Nissan Motor Co Ltd	Japon	57.2	37.8%	54.4	47.4%	131,260	-	12.56
Toyota	Japon	131.5	34.2%	101.0	54.7%	183,879	61.6%	32.25
Mitsubishi Motors	Japon	25.4	33.1%	29.1	57.7%	29,945	60.9%	3.29
General Motors	États-Unis	246.7	29.6%	155.5	32.1%	396,000	-	-
DaimlerChrysler	Allemagne	159.7	23.0%	154.6	81.1%	441,502	47.2%	-
Fiat Spa	Italie	76.1	18.7%	51.0	38.0%	220,549	39.8%	⁺⁺ 13.78
Ford Motor Entreprise	États-Unis	237.5	-	144.4	30.3%	345,175	32.8%	-
Volkswagen Group	Allemagne	70.1	-	80.2	65.2%	297,916	47.8%	-
Volvo AB	Suède	25.2	-	26.3	90.6%	79,820	44.2%	8.11
Robert Bosch GmbH	Allemagne	21.9	-	30.2	65.0%	189,537	49.7%	-
Raff/Prosp/Distr du pétrole [Code CTI 29(1)] et extractions minières (Groupe CTI 10)								
Rio Tinto Plc	R-U/Austr.	16.1	77.0%	9.2	63.0%	34,809	64.6%	2.88
BP AMOCO	R-U.	54.9	73.8%	68.3	71.2%	98,900	79.8%	^{**} 5.87
Exxon Corporation	États-Unis	70.0	71.5%	115.4	80.3%	79,000	-	-
Royal Dutch/Shell Group	P-B./R-U.	110.0	60.9%	94.0	53.2%	102,000	59.8%	⁺ 0.57
Elf Aquitaine SA	France	43.2	48.0%	37.9	57.6%	85,000	49.4%	⁺⁺ 1.75
Chevron Corporation	États-Unis	36.5	46.3%	29.9	6.7%	39,191	22.9%	0.31
Petróleos de Venezuela SA	Venez.	48.8	16.2%	25.7	42.9%	50,821	11.9%	-
Groupe ENI	Italie	48.4	-	33.2	36.2%	78,906	31.2%	3.54
Mobil Corporation	États-Unis	42.8	-	53.5	55.5%	41,500	53.3%	-
Total Fina SA	France	27.0	-	28.6	72.8%	57,166	61.4%	-
Atlantic Richfield	États-Unis	25.2	-	10.3	15.5%	18,400	23.4%	-
Caoutchouc : Pneus et chambres à air (Code CTI 3011)								
Bridgestone	Japon	14.7	50.4%	17.1	66.2%	97,767	-	2.33
Michelin	France	15.0	-	14.6	84.1%	127,241	68.5%	-
Aliments/boissons (Groupe CTI 20)								
Nestlé SA	Suisse	41.1	86.6%	52.0	98.5%	231,881	97.3%	0.15
Seagram Entreprise	Canada	22.2	84.8%	9.1	95.5%	24,200	-	-
Coca-Cola Entreprise	États-Unis	19.2	77.8%	18.8	63.3%	29,000	-	-
Diageo Plc	R-U.	46.3	60.3%	12.4	85.0%	77,029	84.9%	2.14

Entreprise	Pays	Actifs		Ventes		Effectifs		Exportations de 45 sur les 100 EMN
		Totaux	dont extérieurs (%)	Totales	dont à l'étranger (%)	Totaux	dont à l'étranger (%)	
Aliments/boissons (Groupe CTI 20) (suite)								
Groupe Danone SA	France	17.6	58.7%	14.4	61.2%	78,945	74.2%	-
Compart Spa	Italie	21.6	47.2%	15.0	70.0%	33,076	72.9%	++1.46
Aliments/Tabacs (Code CTI 2111)								
British American Tobacco Plc	R-U.	12.4	84.7%	15.3	90.0%	101,081	98.1%	++0.17
RJR Nabisco Holdings	États-Unis	28.9	-	17.0	32.9%	74,000	-	-
Première transformation des métaux (Groupe CTI 33)								
Broken Hill Proprietary	Australie	20.6	38.9%	12.6	69.3%	50,000	40.0%	6.28
ALCOA	États-Unis	17.0	-	15.3	43.0%	103,500	-	1.28
Construction (Groupe CTI 162)								
Holderbank Financière Glarus	Suisse	12.8	90.3%	8.0	87.8%	40,520	93.2%	-
Fabrication de produits métalliques (Code CTI 3411)								
Crown Cork & Seal	États-Unis	12.5	64.2%	8.3	60.2%	38,459	-	-
Pâtes et papiers (Groupe CTI 26)								
SCA	Suède	9.7	72.0%	7.7	90.9%	32,211	78.7%	-
Stora Enso Oys	Finlande	18.0	64.0%	11.7	92.7%	40,987	61.5%	3.77
SECTEURS DES SERVICES								
Services collectifs [Groupe CTI 49(3)]								
Texas Utilities Entreprise	États-Unis	39.5	40.0%	14.7	27.1%	22,055	37.6%	-
Southern Entreprise	États-Unis	36.2	26.5%	11.4	15.8%	31,848	-	-
RWE Group	Allemagne	57.2	18.9%	41.2	19.9%	155,576	27.4%	-
Divers (différents Codes CTI ; quelques activités manufacturières)								
Mitsui & Co Ltd.	Japon	56.5	30.6%	118.5	39.3%	7,288	-	17.47
Mitsubishi Corporation	Japon	74.9	29.0%	116.1	37.5%	11,650	31.5%	++18.91
Suez Lyonnaise des Eaux	France	84.6	-	34.8	37.0%	201,000	62.9%	-
Vivendi SA	France	57.1	-	35.3	32.6%	235,610	40.0%	-
VEBA Group	Allemagne	52.2	-	49.0	30.0%	116,774	33.6%	++2.26
Viag AG	Allemagne	34.8	-	27.9	58.4%	85,694	49.0%	-

Entreprise	Pays	Actifs		Ventes		Effectifs		Exportations de 45 sur les 100 EMN
		Totaux	dont extérieurs (%)	Totales	dont à l'étranger (%)	Totaux	dont à l'étranger (%)	
Médias/Édition								
Thomson Corporation	Canada	12.5	97.2%	6.2	93.4%	39,000	92.3%	-
News Corporation	Australie	33.6	68.1%	11.7	89.5%	50,000	-	-

Commerce de détail : Alimentation [Groupe CTI 54(1/2)]								
Wal-Mart Stores	États-Unis	50.0	60.4%	137.6	14.1%	910,000	-	-
Carrefour SA	France	20.3	50.8%	30.4	56.5%	144,142	60.3%	-
Royal Ahold NV	Pays-Bas	13.3	-	29.4	71.0%	279,255	47.9%	-
Entreprises de restauration (Code CTI 5812)								
McDonald's Corporation	États-Unis	19.8	60.7%	12.4	61.2%	284,000	-	-
Télécommunications [Groupe CTI 48(1)]								
Nortel Networks	Canada	19.7	72.5%	17.6	69.4%	75,052	-	-
Cable And Wireless Plc	R-U.	28.5	62.1%	13.2	66.7%	50,671	73.9%	-
Telefónica SA	Espagne	42.3	32.6%	20.5	29.8%	101,809	27.3%	-
GTE Corporation	États-Unis	43.6	16.7%	25.7	12.8%	120,000	18.3%	-
SBC Communications	États-Unis	75.0	-	46.2	-	200,380	-	-
Mannesmann AG	Allemagne	20.3	-	21.2	51.0%	116,247	37.7%	-
Échanges (commerce de gros en biens durables : Groupe CTI 50)								
Nissho Iwai	Japon	38.5	36.9%	71.6	12.7%	4,041	-	*9.34
Sumitomo Corporation	Japon	45.0	33.3%	95.0	18.5%	5,591	-	*16.87
Itochu Corporation	Japon	55.9	27.0%	115.3	16.0%	5,775	-	*15.25
Marubeni Corporation	Japon	53.8	19.7%	98.8	31.8%	8,618	-	*17.01

Sources : Base de données CNUCED/Université Erasmus, Secrétariat de l'OCDE, *Financial Times*

Légende

Austr. – Australie
P-B. – Pays-Bas
R-U. – Royaume-Uni
Venez. – Venezuela

Notes du Tableau II:

Les entreprises ont été classées selon la nomenclature de la Classification type pour l'industrie. Les données sur les exportations concernent uniquement les biens exportés à partir du pays d'origine de l'entreprise. Les données excluent l'essentiel du commerce intra-entreprises (c'est-à-dire le commerce entre entités implantées dans différents pays et affiliées à la même multinationale), bien que dans dix cas, cela n'ait pas été possible. Elles sont converties en dollars des Etats-Unis suivant les taux figurant dans la base de données statistiques sur le commerce extérieur de l'OCDE. Toutefois, dans les cas où la monnaie locale est l'euro, le taux utilisé est celui de la base des principaux indicateurs économiques de l'OCDE.

'-' données non communiquées.

+ exportations de Royal Dutch/Shell provenant du Royaume-Uni uniquement

++ exportations englobant les transferts interentreprises

* les exportations des entreprises commerciales ne sont incluses dans les calculs portant sur les exportations dans aucun autre chapitre du présent document car cela reviendrait à les comptabiliser deux fois (ces entreprises fournissent un service d'exportation aux fabricants de produits japonais).

** Extrait de :

FT Exporter 2000, FT Survey of UK Exporters (1998 data); <http://www.ft.com/ftsurveys/industry/scb6d2.htm>

Définitions fournies par la CNUCED :

- actifs totaux – montant total des actifs réalisables et des immobilisations
- actifs à l'étranger – montant total des actifs réalisables et des immobilisations détenu en dehors du pays d'origine de l'entreprise
- ventes totales – somme des ventes nettes (ventes brutes moins TVA et prélèvements analogues)
- ventes à l'étranger – somme des ventes nettes réalisées par les succursales dans les pays étrangers
- effectifs totaux – nombre total d'employés (aussi bien à temps plein qu'à temps partiel)
- effectifs à l'étranger – nombre total d'employés (aussi bien à temps plein qu'à temps partiel) des succursales dans les pays étrangers.

Tableau III de l'annexe. Engagements dans le domaine de l'environnement examinés, par secteur

INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES

ÉLECTRONIQUE/APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE (Groupe CTI 35/36)							
Entreprise	Pays	Intitulé du Code ou de la politique générale	Codes/lignes directrices externes	Produit/ MPP	Global	Fournisseurs/ sous-traitants	ISO 14001/ SMAE
General Electric	États-Unis	La Lettre de notre engagement (1993)		MPP	oui	non	
ABB	Suisse	Lignes directrices en faveur du développement durable (1994)	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	les deux	oui	les deux	oui
Siemens AG	Allemagne	Principes de protection de l'environnement (avant 1992)	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	les deux	oui	MPP	oui
Sony Corporation	Japon	Politique globale de l'environnement (1993, révisée en 1995)		les deux	oui	produit	oui
Philips Electronics	Pays-Bas	Principes généraux de l'entreprise (1998) ; Politique globale de l'environnement de Philips (1987, mise à jour en 1998)		les deux	oui	MPP *	oui
Alcatel	France	Politique environnementale (1992, dernière révision en 1998)	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	les deux	oui	les deux	oui
Motorola Inc	États-Unis	Normes environnement, H & S de Motorola (1993, régulièrement révisées par la suite)		les deux	oui	produit	oui
Matsushita Electric	Japon	Charte pour l'environnement mondial de Matsushita (1991, révisée en 1998)		les deux	oui	les deux	oui
Fujitsu Ltd	Japon	Engagement pour l'environnement de Fujitsu (1992)		les deux	oui	produit	oui
Hitachi Ltd	Japon	Charte pour l'environnement mondial ; Lignes directrices pour l'action environnementale (1993)		les deux	oui	produit	oui
Electrolux Group	Suède	Exigences minimales de respect de l'environnement de l'entreprise (1997)		les deux	oui	non	oui
Toshiba Corporation	Japon	Engagement fondamental ; Politique fondamentale de protection de l'environnement	Charte de Keidanren sur l'environnement mondial	les deux	oui	les deux (produits*)	oui

Tableau III (suite)

ÉLECTRONIQUE/APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE (Groupe CTI 35/36) (suite)							
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Produit/ MPP	Global	Fournisseurs/ sous-traitants	ISO 14001/ SMAE
Ericsson LM	Suède	Politique environnementale d'Ericsson (révisée en 1999) ; Spécifications de respect de l'environnement pour les fournisseurs	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	les deux	oui	les deux *	oui
IBM	États-Unis	Politique environnementale (1971)		les deux	oui	les deux *	oui
Hewlett-Packard	États-Unis	Lignes directrices pour une conception respectueuse de l'environnement (1992); Politique de gestion de l'environnement de HP		les deux	oui	les deux *	oui
Compaq Computer Corporation	États-Unis	Politique d'environnement, d'hygiène et de sécurité		les deux	oui	les deux *	oui
Canon Inc.	Japon	Charte pour l'environnement de Canon (1993) ; Politique environnementale du groupe Canon ; Politiques d'achat ; Normes globales d'achat écologique de Canon		les deux	oui	les deux *	oui
PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES (GROUPE CTI 28)							
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Produit/ MPP	Global	Fournisseurs/ sous-traitants	ISO 14001/ SMAE
Du Pont (E.I.) de Nemours	États-Unis	Guide de conduite de l'entreprise (1989), L'Engagement de Du Pont (1971, dernière révision en 1994)	Responsible Care	les deux	oui	les deux *	
Akzo Nonbel NV	Pays-Bas	Hygiène, sécurité et environnement (révisé en 1999)	Responsible Care ; Coatings Care ; Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	les deux	oui	non	
Groupe Air Liquide	France		Responsible Care	les deux	oui	MPP	oui
Imperial Chemical Industries	Royaume-Uni	Éthique de l'entreprise ; Vision	Responsible Care (R-U, USA) ; Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	les deux	oui	MPP	oui

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES (GROUPE CTI 28) (suite)							
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Produit/ MPP	Global	Fournisseurs/so us-traitants	ISO 14001/ SMAE
BASF AG	Allemagne	Lignes directrices de l'entreprise pour l'environnement (1995) ; Vision 2010 ; Valeurs et principes du Groupe BASF (1990)	Responsible Care	les deux	oui	les deux *	oui
Dow Chemical	États-Unis	Nouveaux principes directeurs pour le développement durable (1999); Code de conduite de l'entreprise (1999)	Responsible Care	les deux	oui	les deux	
Bayer AG	Allemagne	Lignes directrices pour une utilisation responsable du génie génétique chez Bayer ; Lignes directrices de Bayer pour l'application du Code "Responsible Care"	Responsible Care	les deux	oui	les deux	oui
Roche Holding AG	Suisse	Politique de sécurité et de protection de l'environnement du Groupe Roche (1991) ; Lignes directrices pour l'assurance de la sécurité et de la protection de l'environnement (1983) ; Relations avec les sous-traitants (2000) ; Liste de contrôle H & S dans les relations avec les sous-traitants (2000)	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI ; Responsible Care	les deux	oui	les deux *	oui
Hoechst AG ⁺ (devenue Aventis)	Allemagne	Système Adventis intégrant le management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement (2000) ; Politique de mise en conformité (2000)		les deux	oui	produit*	oui
Rhone-Poulenc SA ⁺ (devenue Aventis)	France	Système intégrant le management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, d'Aventis (2000); Politique de mise en conformité (2000)		les deux	oui	produit*	oui
Glaxo Wellcome Plc ⁺	Royaume-Uni	Politique d'environnement, d'hygiène et de sécurité ; Politique d'environnement, d'hygiène et de sécurité pour les sous-traitants (révisée en 1999)		les deux	oui	les deux *	
SmithKline Beecham Plc ⁺	Royaume-Uni	Politiques d'environnement et de sécurité (1995) ; Normes d'environnement et de sécurité (1995) ; Vision (1997) ; Sous-traitance de la fabrication (1995)	Responsible Care	les deux	oui	MPP *	oui
Merck & Co	États-Unis	Énoncé de mission		pas de données		pas de données	

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES (GROUPE CTI 28) (suite)							Tableau III (suite)	
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Produit/MPP	Global	Fournisseurs/sous-traitants	ISO 14001/SMAE	
Unilever	Pays-Bas/ Royaume-Uni	Code des principes de l'entreprise (1995) ; Déclaration de politique de l'entreprise (1994)	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	les deux	oui	les deux	oui	
Johnson & Johnson	États-Unis	Credo ; Pratiques de respect de l'environnement et de sécurité chez les sous-traitants (1999) ; Pratiques de gestion de l'environnement et de sécurité tout au long de la chaîne d'approvisionnement (2000)		les deux	oui	les deux *	oui	
Procter & Gamble	États-Unis	Nos Valeurs et notre Code de conduite ; Lignes directrices pour un développement durables régissant nos relations avec nos fournisseurs		les deux	oui	les deux *		
Montedison Spa ⁺ (devenue Compart)	Italie	Politique environnementale de Montedison ; Lignes directrices pour la mise en œuvre de normes de sécurité au travail	Responsible Care ; Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	les deux	oui	les deux *	oui	

VÉHICULES AUTOMOBILES ET PIÈCES (CODE CTI 3711/3714)							
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Produit/MPP	Global	Fournisseurs/sous-traitants	ISO 14001/SMAE
General Motors	États-Unis	Principes environnementaux de GM (1991)	Principes CERES	les deux	oui	les deux *	oui
Ford Motor Entreprise	États-Unis	Politique environnementale et d'hygiène de Ford Motor Entreprise (1989)	Principes CERES	les deux	oui	les deux *	oui
Toyota	Japon	Charte pour la Terre de Toyota (1992) ; Plan d'action de Toyota pour l'environnement (1993, révisé en 1996)	Charte de Keidanren sur l'environnement mondial	les deux	oui	les deux	oui
DaimlerChrysler	Allemagne	Lignes directrices pour la protection de l'environnement (1991) (Daimler Benz)		les deux	oui	les deux (produit*)	oui
Volkswagen Group	Allemagne	Politique environnementale de Volkswagen (1995) ; Lignes directrices pour l'hygiène et la sécurité de Volkswagen	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	les deux	oui	MPP *	oui
Honda Motor Co Ltd	Japon	Déclaration sur l'environnement de Honda (1992)		les deux	oui	produit	oui

VÉHICULES AUTOMOBILES ET PIÈCES (CODE CTI 3711/3714)							Tableau III (suite)
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Produit/ MPP	Global	Fournisseurs/ sous-traitants	ISO 14001/ SMAE
Renault SA	France	Charte pour l'environnement de Renault		les deux	oui	les deux *	oui
BMW AG	Allemagne	Lignes directrices pour l'environnement de BMW (révisées en 1998)	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	les deux	oui	les deux *	oui
Nissan Motor Co Ltd	Japon	Philosophie de Nissan concernant l'environnement ; Plan d'action ; Lignes directrices pour l'environnement		les deux	oui	les deux	oui
Peugeot SA (devenue PSA Peugeot Citroën)	France	Engagement de PSA Peugeot Citroën pour la protection de l'environnement (1999)		les deux	oui	non	oui
Fiat Spa	Italie	Code de déontologie pour la conduite de l'entreprise ; Politique environnementale (1992) ; Valeurs et politiques du Groupe Fiat (1997)		les deux	oui	MPP *	oui
Volvo AB	Suède	Politique environnementale (1972, dernière révision en 1997); Lignes directrices pour la coopération avec les fournisseurs (1997)		les deux	oui	les deux (MPP*)	oui
Mitsubishi Motors	Japon	Lignes directrices pour l'environnement		les deux	oui	produit	oui
Robert Bosch GmbH	Allemagne	Politique environnementale du Groupe Bosch (1974, révisée en 1995); Lignes directrices pour les achats du Groupe Bosch (1998, dernière édition 2000).		les deux	oui	les deux (MPP*)	oui

RAFF/EXP/DIST DU PÉTROLE [CODE CTI 29(1)] ET EXTRACTIONS MINIÈRES (GROUPE CTI 10)

Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Produit/ MPP	Global	Fournisseurs/ sous-traitants	ISO 14001/ SMAE
Royal Dutch/Shell Group	Pays-Bas/ Royaume-Uni	Principes généraux de l'entreprise (1976)		MPP	oui	MPP *	
Exxon Corporation ⁺ (devenue MobilExxon)	États-Unis	Politique d'environnement, d'hygiène et de sécurité, et de sécurité des produits (1999)		les deux	oui	les deux *	oui

Tableau III (suite)

RAFF/EXP/DIST DU PÉTROLE [CODE CTI 29(1)] ET EXTRACTIONS MINIÈRES (GROUPE CTI 10)							
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Produit/ MPP	Global	Fournisseurs/ sous-traitants	ISO 14001/ SMAE
BP AMOCO ⁺	Royaume-Uni	“ <i>What we stand for... Our Business Policies</i> ” (1997, révisé en 2000) ; Engagements et attentes ; Notre Engagement en faveur de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement		les deux	oui	MPP *	oui
Mobil Corporation ⁺ (devenue MobilExxon)	États-Unis	Politique d'environnement, de sécurité, d'hygiène et de sécurité des produits (1999)	Responsible Care	les deux	oui	les deux *	oui
Elf Aquitaine SA ⁺ (devenue TotalFinaElf)	France	Charte Sécurité-Environnement (1992)	Responsible Care	les deux	oui	MPP *	oui
Total Fina SA ⁺ (devenue TotalFinaElf)	France	Charte Sécurité-Environnement (1992)	Responsible Care	les deux	oui	MPP *	oui
Groupe ENI	Italie	Code de conduite du Groupe ENI (devenu Code des pratiques) (1994); Lignes directrices du Groupe pour l'hygiène, la sécurité et l'environnement et la sûreté publique (1997)		les deux	oui	MPP	oui
Chevron Corporation	États-Unis	Protéger les populations et l'environnement (1992)	Responsible Care	les deux	oui	MPP *	
Petróleos de Venezuela SA	Venezuela	Nos Valeurs ; Politique de l'entreprise pour la sécurité, l'hygiène et l'environnement		les deux	oui	les deux *	
Atlantic Richfield ⁺ (devenue BP Amoco)	États-Unis	“ <i>What we stand for... Our Business Policies</i> ” (1997, révisé en 2000) ; Engagements et attentes ; Notre Engagement en faveur de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement		les deux	oui	MPP *	oui
Rio Tinto Plc	Royaume-Uni/ Australie	<i>The Way we Work</i> (1997, révisé) – Déclaration des pratiques de l'entreprise	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI ; <i>Environmental Charter</i> du Conseil international des métaux et de l'environnement ; Australian Minerals Industry Code for Environmental Management	MPP	oui	MPP	oui

CAOUTCHOUC : PNEUMATIQUES ET CHAMBRES A AIR (CODE CTI 3011)

Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Produit/ MPP	Global	Fournisseurs/ sous-traitants	ISO 14001/ SMAE
Michelin	France	Le Pneu & l'Environnement		les deux	oui	MPP	
Bridgestone	Japon	Principes fondamentaux relatifs à l'environnement		les deux	oui	produit	oui

ALIMENTS/BOISSONS (GROUPE CTI 20)

Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Produit/ MPP	Global	Fournisseurs/ Sous-traitants	ISO 14001/ SMAE
Nestlé SA	Suisse	Principes de conduite des affaires du Groupe Nestlé (1991) ; Politique de Nestlé en matière d'environnement (1991, révisée en 1999)	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	les deux	oui	les deux *	oui
Diageo Plc	Royaume-Uni	Principes relatifs à l'environnement (1999)		les deux	oui	MPP	oui
Seagram Entreprise ⁺ (devenue Vivendi Universal)	Canada	Charte des 10 engagements (2000)		MPP	oui	MPP	
Coca-Cola Entreprise	États-Unis	Nos Politiques		les deux	oui	MPP *	
Groupe Danone SA	France	Charte pour l'Environnement (1996)	Convention de Ramsar	les deux	oui	MPP	oui
Compart Spa ⁺ (résultant de la fusion avec Montedison)	Italie	Lignes directrices du Groupe pour l'environnement, l'hygiène et la sécurité ; Politique environnementale de Montedison	Responsible Care ; Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	les deux	oui	les deux *	oui

ALIMENTS/TABACS (CODE CTI 2111)

Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Produit/ MPP	Global	Fournisseurs/ sous-traitants	ISO 14001/ SMAE
RJR Nabisco Holdings	États-Unis	Problèmes d'environnement – l'Approche de Nabisco		les deux	oui	MPP	
British American Tobacco Plc	Royaume-Uni	Politique d'environnement, d'hygiène et de sécurité de British American Tobacco (1993, actualisée en 1999)		les deux	oui	MPP	oui

Tableau III (suite)

PREMIÈRE TRANSFORMATION DES MÉTAUX (GROUPE CTI 33)							
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Produit/ MPP	Global	Fournisseurs/ sous-traitants	ISO 14001/ SMAE
Broken Hill Proprietary ALCOA	Australie États-Unis	Politique environnementale (1999) Principes en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (1989, actualisés en 1995)		les deux les deux	oui oui	les deux * les deux *	oui
CONSTRUCTION (GROUPE CTI 162)							
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Produit/ MPP	Global	Fournisseurs/ sous-traitants	ISO 14001/ SMAE
Holderbank Financière Glarus	Suisse	Énoncé de la mission du Groupe dans le domaine de l'environnement (1993)	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	les deux	oui	MPP	
FABRICATION DE PRODUITS MÉTALLIQUES (CONDITIONNEMENT) (CODE CTI 3411)							
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Produit/ MPP	Global	Fournisseurs/ sous-traitants	ISO 14001/ SMAE
Crown Cork & Seal	États-Unis	Politique en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (1991, révisée en 1996)		les deux	oui	les deux	oui

PÂTES ET PAPIERS (GROUPE CTI 26)						Tableau III (suite)	
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Produit/ MPP	Global	Fournisseurs/ Sous-traitants	ISO 14001/ SMAE

Stora Enso Oys	Finlande	Politique de responsabilité sociale et environnementale (1999) ; Principes écologiques pour l'achat de bois (1999); Principes de Stor Enso pour l'élaboration d'une certification pour les forêts (1999)		les deux	oui	les deux *	Oui
SCA	Suède	Politique environnementale de SCA (1995)		les deux	oui	produit *	Oui

SECTEURS DES SERVICES

SERVICES COLLECTIFS [GROUPE CTI 49(3)]							
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Produits/ MPP	Global	Fournisseurs/ sous-traitants	ISO 14001/ SMAE

Texas Utilities Entreprise	États-Unis	Principes relatifs à l'environnement (actualisés en 2000) ; Principes de développement durable		MPP	oui	MPP *	oui
Groupe RWE	Allemagne	Lignes directrices de l'entreprise pour la protection de l'environnement (1998, actualisées en 2000) ; Document cadre pour la gestion de l'environnement dans le Groupe RWE ; Lignes directrices internes pour l'organisation de la gestion des risques du Groupe RWE (1999) ; et Lignes directrices complémentaires pour la gestion au niveau des entreprises du Groupe	Responsible Care	les deux	oui	MPP *	oui
Southern Entreprise	États-Unis	Notre Engagement pour l'environnement		MPP		pas de données	

DIVERS (CODES COMBINÉS)							Tableau III (suite).
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Produit/ MPP	Global	Fournisseurs/ sous-traitants	ISO 14001/ SMAE

Suez Lyonnaise des Eaux	France	Charte des valeurs du Groupe (1999); Charte d'éthique (1998) ; Déclarations déontologiques et Codes de conduite (1999) ; Règles d'organisation et de conduite des sociétés du Groupe (1999); Charte de l'environnement (2000)		les deux	oui	les deux *	oui
Viag AG ⁺ (devenue E.O.N)	Allemagne	Lignes directrices **	Responsible Care **	les deux **	non **	non **	oui **
Vivendi SA ⁺	France	Charte des 10 engagements (2000)		MPP	oui	MPP	
VEBA Group ⁺ (devenue E.O.N)	Allemagne	Lignes directrices **	Responsible Care **	les deux **	non **	non **	oui **

MÉDIAS/ÉDITION (ASSOCIATIONS D'ÉDITEURS)							
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Produit/ MPP	Global	Fournisseurs/ sous-traitants	ISO 14001/ SMAE

News Corporation	Australie	Règles de conduite de l'entreprise (1996)		MPP, pas de données pour les produits	oui	pas de données	
Thomson Corporation	Canada	La Vision de Thomson ; Politique en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (1999)	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	les deux	oui	non	oui

COMMERCE DE DÉTAIL : [GROUPE CTI 54(1/2)] **Tableau III (suite)**

Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Produit/ MPP	Global	Fournisseurs/ sous-traitants	ISO 14001/ SMAE
Wal-Mart Stores	États-Unis	Normes applicables aux partenaires commerciaux (1992) ; Engagement pour l'environnement (1989)		les deux	Oui	les deux *	
Carrefour SA	France		pas de données	pas de données		pas de données	
Royal Ahold NV	Pays-Bas	Normes d'engagement de Ahold (1998); Énoncé Référentiel EUREPGAP de mission ; Culture de l'entreprise Ahold (1998) ; Stratégie pour l'environnement : de la ferme à la fourchette (2000) ; Programme Terre et valeurs (normes de production des aliments)		les deux	Oui	les deux *	

RESTAURATION (CODE CTI 5812)

McDonald's Corporation	États-Unis	Engagement pour l'environnement (1991) ; La préservation des forêts tropicales : Notre Politique		les deux	Oui	MPP *	
------------------------	------------	--	--	----------	-----	-------	--

TÉLÉCOMMUNICATIONS [GROUPE CTI 48(1)]

Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Produit/ MPP	Global	Fournisseurs/ sous-traitants	ISO 14001/ SMAE
Cable And Wireless Plc	Royaume-Uni	Politique environnementale (1992, actualisée en 1996) ; Politique d'éthique (1997) ; Gestion de la chaîne d'approvisionnement : Appels d'offres pour Cable & Wireless Communications Services Limited (2000)		MPP	Oui	MPP **	oui
Nortel Networks	Canada	Code de conduite de l'entreprise (1982); Politique de l'entreprise		les deux	Oui	les deux *	oui

TÉLÉCOMMUNICATIONS [GROUPE CTI 48(1)] **Tableau III (suite)**

Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Produit/ MPP	Global	Fournisseurs/ sous-traitants	ISO 14001/ SMAE
Telefónica SA	Espagne	Accord cadre sur les droits de travailleurs, passé avec Union Network International (UNI) (2000)	pas de données	pas de données	Oui	pas de données	
SBC Communications	États-Unis	Environnement		pas de données	Oui	pas de données	
GTE Corporation (devenue Verizon Communications)	États-Unis	Politique environnementale		les deux	Oui	MPP (pas de données sur le caractère obligatoire ou non)	
Mannesmann AG (devenue Vodafone Air Touch/ (Atecs)Bosch- Siemens)	Allemagne	Politique environnementale de Mannesmann Sachs AG**		les deux**		MPP ** (pas de données sur le caractère obligatoire ou non)	oui

COMMERCE (COMMERCE DE GROS EN BIENS DURABLES : GROUPE CTI 50)

Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Produit/ MPP	Global	Fournisseurs/ Sous-traitants	ISO 14001/ SMAE
Itochu Corporation	Japon	Code de conduite de l'entreprise Itochu ; Politique de base en matière d'environnement (1997)	Charte de Keidanren sur l'environnement mondial	les deux	oui	les deux (produit*)	oui
Sumitomo Corporation	Japon	Lignes directrices régissant les activités ; Politique environnementale (1999)		les deux	oui	produit	oui
Nissho Iwai	Japon	Charte pour l'environnement mondial de Nissho Iwai (1998)	Charte de Keidanren sur l'environnement mondial	les deux	oui	les deux (MPP*)	oui
Marubeni Corporation	Japon	Principes d'orientation et politique environnementale de Marubeni (1999)		les deux	oui	les deux	oui
Mitsubishi Corporation	Japon	Charte pour l'environnement (1996)	Credo for Trading Firms	les deux	oui	pas de données	oui

COMMERCE (COMMERCE DE GROS EN BIENS DURABLES : GROUPE CTI 50)

Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Produit/ MPP	Global	Fournisseurs/ Sous-traitants	ISO 14001/ SMAE
Mitsui & Co Ltd.	Japon	Philosophie de base concernant l'environnement mondial (1990)	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI ; Charte de Keidanren sur l'environnement mondial ; Guide of General Trading Companies	les deux	oui	produit	oui

Légende

- * = Lignes directrices devant obligatoirement être respectées par les fournisseurs/sous-traitants
- ** = données disponibles pour une seule entreprise du Groupe
- + = fusion, après 1998, avec une autre entreprise du groupe des 100 EMN
- (#) = Credo ou Énoncé de mission

Tableau IV de l'annexe. Engagements concernant les normes du travail examinés, par secteur

INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES

ÉLECTRONIQUE/APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE (GROUPE CTI 35/36)						
Entreprise	Pays	Normes du travail incluses	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/Sous-traitants
General Electric	États-Unis	4	La Lettre sur nos engagements (1993)		oui	non
ABB	Suisse	non				non
Siemens AG	Allemagne	4	Règles de conduite à l'intention des employés de Siemens (1998)		oui	non
Sony Corporation	Japon	2,3,4	Document interne		oui	non
Philips Electronics	Pays-Bas	4	Principes généraux de l'entreprise (1998)		oui	non
Alcatel	France	non				non
Motorola Inc	États-Unis	1,2,4	“Constant respect for People” (rédigé avec les fondateurs de l'entreprise, jamais révisé depuis) ; “Working together”; Code de conduite de l'entrepr.	Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale	oui	non
Matsushita Electric	Japon	2,3,4	Document interne		oui	non
Fujitsu Ltd	Japon	2,3,4	Document interne		oui	non
Hitachi Ltd	Japon	2,3,4	Document interne		oui	non
Electrolux Group	Suède	non				non
Toshiba Corporation	Japon	2,3,4	Document interne		oui	non
Ericsson LM	Suède	1,2,4	“Culture de l'entreprise : Nos Valeurs” (mis à jour en 1999)	Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU	oui	1,2,4*
IBM	États-Unis	4	Politique d'égalité des chances (1961)		oui	4
Hewlett-Packard	États-Unis	pas de données				pas de données
Compaq Computer Corporation	États-Unis	pas de données				pas de données
Canon Inc.	Japon	2,3,4	Document interne		oui	non

Tableau IV (suite)

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES (GROUPE CTI 28)						
Entreprise	Pays	Normes du travail incluses	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/Sous-traitants
Du Pont (E.I.) de Nemours	États-Unis	4	Code de conduite de l'entreprise (1989)		oui	tous
Akzo Nonbel NV	Pays-Bas	non				non
Groupe Air Liquide	France	pas de données				pas de données
Imperial Chemical Industries	Royaume-Uni	pas de données	Document interne			pas de données
BASF AG	Allemagne	4	Valeurs et Principes du Groupe BASF (1990)		oui	4 *
Dow Chemical	États-Unis	4	Code de conduite de l'entreprise (1999)		oui	4
Bayer AG	Allemagne	4	Lignes directrices pour l'alignement stratégique du Groupe Bayer (1994)		oui	4
Roche Holding AG	Suisse	non				non
Hoechst AG ⁺ (devenue Aventis)	Allemagne	4	Politique de mise en conformité à la norme ISO 14001 (2000)		oui	non
Rhône-Poulenc SA ⁺ (devenue Aventis)	France	4	Politique de mise en conformité à la norme ISO 14001 (2000)		oui	non
Glaxo Wellcome Plc ⁺	Royaume-Uni	4	Politique en matière de diversité			non
SmithKline Beecham Plc ⁺	Royaume-Uni	4	Code de l'entreprise		oui	non
Merck & Co	États-Unis	4 (#)	Énoncé de mission			pas de données
Unilever	Pays-Bas/Royaume-Uni	4	Code des principes de l'entreprise (1995)		oui	4
Johnson & Johnson	États-Unis	4 (#)	Credo		oui	non
Procter & Gamble	États-Unis	toutes	Nos Valeurs et notre Code de conduite ; Lignes directrices sur le développement durables régissant les relations avec les fournisseurs	Convention n°138 de l'OIT (travail des enfants)	oui	tous *
Montedison Spa ⁺ (devenue Compart)	Italie	pas de données				pas de données

Tableau IV (suite)

VÉHICULES AUTOMOBILES ET PIÈCES (CODE CTI 3711/3714)						
Entreprise	Pays	Normes du travail incluses	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/Sous-traitants
General Motors	États-Unis	toutes		Global Sullivan Principles	oui	tous
Ford Motor Entreprise	États-Unis	pas de données				pas de données
Toyota	Japon	1	Principes directeurs (1992, révisés en 1997)		oui	non
DaimlerChrysler	Allemagne	pas de données				pas de données
Volkswagen Group	Allemagne	pas de données				non
Honda Motor Co Ltd	Japon	2,3,4	Document interne		oui	non
Renault SA	France	4	Code de déontologie du Groupe Renault (1994, révisé en 1997)		oui	4 *
BMW AG	Allemagne	pas de données				pas de données
Nissan Motor Co Ltd	Japon	2,3,4	Document interne		oui	non
Peugeot SA (devenue PSA Peugeot Citroën)	France	pas de données				pas de données
Fiat Spa	Italie	4	Code de déontologie pour la conduite de l'entreprise ; Valeurs et politiques du Groupe FIAT (1997)		oui	4 *
Volvo AB	Suède	4(x)	Code de conduite du Groupe Volvo (1982), Politique d'égalité des chances (2000)		non	non
Mitsubishi Motors	Japon	2,3,4	Document interne		oui	non
Robert Bosch GmbH	Allemagne	4	Document interne		oui	non

Tableau IV (suite)

RAFF/EXP/DIST DU PÉTROLE [CODE CTI 29(1)] ET EXTRACTIONS MINIÈRES (GROUPE CTI 10)						
Entreprise	Pays	Normes du travail incluses	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/Sous-traitants
Royal Dutch/Shell Group	Pays-Bas/Royaume-Uni	toutes	Principes généraux de l'entreprise (1976)	Global Sullivan Principles	oui	tous*
Exxon Corporation ⁺ (devenue MobilExxon)	États-Unis	4	Politique de lutte contre la discrimination		oui	4 *
BP AMOCO ⁺	Royaume-Uni	toutes	Engagements et attentes ; Lignes directrices sur la conduite de l'entreprise (1999); Nos Engagements à l'égard de nos employés ; Politique de BP concernant le travail des enfants (1998)	Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU; Convention C138 de l'OIT (travail des enfants)	oui	tous
Mobil Corporation ⁺ (devenue MobilExxon)	États-Unis	4	Politique de lutte contre la discrimination		oui	4 *
Elf Aquitaine SA ⁺ (devenue TotalFinaElf)	France	non				pas de données
Total Fina SA ⁺ (devenue TotalFinaElf)	France	non				pas de données
ENI Group	Italie	4	Code de conduite du Groupe ENI (devenu Code des pratiques) (1994)		oui	4 *
Chevron Corporation	États-Unis	toutes		Global Sullivan Principles	oui	tous
Petróleos de Venezuela SA	Venezuela	non				non
Atlantic Richfield ⁺ (devenue BP Amoco)	États-Unis	toutes	"What we stand for...Our Business Policies" (1997, révisé en 2000) ; Engagements et attentes ; Lignes directrices sur la conduite de l'entreprise (1999); Nos Engagements à l'égard de nos employés ; Politique de BP concernant le travail des enfants (1998)	Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU ; Convention C138 de l'OIT (travail des enfants)	oui	tous
Rio Tinto Plc	Royaume-Uni/Australie	toutes	<i>The way we work</i> (révisé, 1997)	Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU	oui	tous

Tableau IV (suite)

CAOUTCHOUC : PNEUMATIQUES ET CHAMBRES A AIR (CODE CTI 3011)						
Entreprise	Pays	Normes du travail incluses	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/Sous-traitants
Michelin	France	non				non
Bridgestone	Japon	2,3,4	Document interne		oui	non
ALIMENTS/BOISSONS (GROUPE CTI 20)						
Entreprise	Pays	Normes du travail incluses	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/Sous-traitants
Nestlé SA	Suisse	toutes	Principes de conduite des affaires du Groupe Nestlé (1991, révisés en 1999)		oui	tous *
Diageo Plc	Royaume-Uni	toutes	Code de conduite de l'entreprise Diageo			non
Seagram Entreprise ⁺ (devenue Vivendi Universal)	Canada	toutes	Charte des droits sociaux fondamentaux (1996)		oui	tous *
Coca-Cola Entreprise	États-Unis	4	Politique d'égalité des chances		oui	pas de données
Groupe Danone	France	toutes	La plate-forme sociale du Groupe Danone	Conventions de l'OIT relatives aux droits fondamentaux	oui	pas de données
Compart Spa ⁺ (résultant de la fusion avec Montedison)	Italie	pas de données				pas de données
ALIMENTS/TABACS (CODE CTI 2111)						
Entreprise	Pays	Normes du travail incluses	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/Sous-traitants
RJR Nabisco Holdings	États-Unis	pas de données				pas de données
British American Tobacco Plc	Royaume-Uni	3	Notre politique à l'égard du travail des enfants		oui	3

PREMIÈRE TRANSFORMATION DES MÉTAUX (GROUPE CTI 33)

Entreprise	Pays	Normes du travail incluses	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/Sous-traitants
-------------------	-------------	-----------------------------------	---------------------------------------	---	---------------	------------------------------------

Broken Hill Proprietary	Australie	toutes	Charte de BHP		oui	oui
ALCOA	États-Unis	2,3,4	Nos Valeurs (1991)		oui	Oui (nont specified)

CONSTRUCTION (GROUPE CTI 162)

Entreprise	Pays	Normes du travail incluses	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/Sous-traitants
-------------------	-------------	-----------------------------------	---------------------------------------	---	---------------	------------------------------------

Holderbank Financière Glarus	Suisse	non				non
------------------------------	--------	-----	--	--	--	-----

FABRICATION DE PRODUITS MÉTALLIQUES (CODE CTI 3411) (CNUCED – “CONDITIONNEMENT”)

Entreprise	Pays	Normes du travail incluses	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/Sous-traitants
-------------------	-------------	-----------------------------------	---------------------------------------	---	---------------	------------------------------------

Crown Cork & Seal	États-Unis	4	Code de déontologie (1995)		oui	non
-------------------	------------	---	----------------------------	--	-----	-----

PÂTES ET PAPIERS (GROUPE CTI 26)

Entreprise	Pays	Normes du travail incluses	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/Sous-traitants
-------------------	-------------	-----------------------------------	---------------------------------------	---	---------------	------------------------------------

Stora Enso Oys	Finlande	Non	Politique en matière de responsabilités environnementales et sociales (1999)			tous *
SCA	Suède	1,2,4	Politique de responsabilité sociale (1955)		oui	1,2,3

SECTEURS DES SERVICES

SERVICES COLLECTIFS [GROUPE CTI 49(3)]						
Entreprise	Pays	Normes du travail incluses	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/Sous-traitants
Texas Utilities Entreprise	États-Unis	4	Code de conduite de l'entreprise (1999)		non	non
RWE Group	Allemagne	toutes **	Code de conduite de Hochtief (2000)**	OIT **	oui	tous *
Southern Entreprise	États-Unis	4	Politique et Procédures			pas de données
DIVERS						
Entreprise	Pays	Normes du travail incluses	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/Sous-traitants
Suez Lyonnaise des Eaux	France	toutes	Charte sociale internationale (1998)		oui	non
Viag AG ⁺ (devenue E.O.N)	Allemagne	non			non	non
Vivendi SA ⁺	France	toutes	Charte des droits sociaux fondamentaux (1996)		oui	tous *
VEBA Group ⁺ (devenue E.O.N)	Allemagne	non			non	non
MÉDIAS/ÉDITION (ASSOCIATIONS D'ÉDITEURS)						
Entreprise	Pays	Normes du travail incluses	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/Sous-traitants
News Corporation	Australie	4	Normes de conduite de l'entreprise (1996)		oui	pas de données
Thomson Corporation	Canada	4	Le Manuel des employés de Thomson		oui	non

COMMERCE DE DÉTAIL : ALIMENTATION [GROUPE CTI 54(1/2)]

Entreprise	Pays	Normes du travail incluses	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/Sous-traitants
Wal-Mart Stores	États-Unis	toutes	Document interne + Normes applicables aux fournisseurs (1992)		oui	tous *
Carrefour SA	France	pas de données	Charte Fournisseurs			2,3 *
Royal Ahold NV	Pays-Bas	4	Normes d'engagement de Ahold Standards (1998), Énoncé de mission		oui	tous *

RESTAURATION (CODE CTI 5812)

Entreprise	Pays	Normes du travail incluses	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/Sous-traitants
McDonald's Corporation	États-Unis	toutes	Code de conduite pour la responsabilisation des fournisseurs de McDonald (document interne)		oui	tous *

TÉLÉCOMMUNICATIONS [GROUPE CTI 48(1)]

Entreprise	Pays	Normes du travail incluses	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/Sous-traitants
Cable And Wireless Plc	Royaume-Uni	4	Politique en matière d'éthique (1997)		oui	non
Nortel Networks	Canada	4	Code de conduite de l'entreprise (1982)		oui	4 *
Telefónica SA	Espagne	toutes	Accord cadre sur les droits des travailleurs passé avec Union Network International (UNI) (2000)		oui	toutes
SBC Communications	États-Unis	4	Engagement pour la diversité			pas de données
GTE Corporation (devenue Verizon Communications)	États-Unis	pas de données				pas de données
Mannesmann AG (devenue Vodafone Air Touch/ (Atecs) Bosch-Siemens)	Allemagne	pas de données				pas de données

Tableau IV (suite)

COMMERCE (COMMERCE DE GROS EN BIENS DURABLES : GROUPE CTI 50)						
Entreprise	Pays	Normes du travail incluses	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/Sous-traitants
Itochu Corporation	Japon	2,3,4	Document interne		oui	non
Sumitomo Corporation	Japon	2,3,4	Document interne		oui	non
Nissho Iwai	Japon	Pas de données				pas de données
Marubeni Corporation	Japon	Pas de données				pas de données
Mitsubishi Corporation	Japon	toutes		Charte Keidanren de bonne conduite des entreprises	oui	pas de données
Mitsui & Co Ltd.	Japon	toutes		Charte Keidanren de bonne conduite des entreprises	oui	pas de données

Légende

- * = Lignes directrices devant obligatoirement être respectées par les fournisseurs/sous-traitants
 ** = données disponibles pour une seule entreprise du Groupe
 + = fusion, après 1998, avec une autre entreprise du groupe des 100 EMN
 (#) = Credo ou Énoncé de mission
 (x) = applicable en Suède uniquement

Normes du travail incluses :

- 1 = liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective
 2 = élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire
 3 = abolition effective du travail des enfants
 4 = élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession
 toutes = toutes les normes ci-dessus

Tableau V de l'annexe. Engagements concernant l'hygiène et la sécurité examinés, par secteur

INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES

ÉLECTRONIQUE/APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE (GROUPE CTI 35/36)					
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/ Sous-traitants
General Electric	États-Unis	Notre Lettre d'engagement (1993)		oui	non
ABB	Suisse	Lignes directrices en faveur du développement durable (1994)	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	oui	oui
Siemens AG	Allemagne		Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	oui	oui
Sony Corporation	Japon	Politique globale d'environnement (1993, révisée en 1995)		oui	non
Philips Electronics	Pays-Bas	Principes généraux de l'entreprise (1998) ; Manuel de l'entreprise (actualisé en 1999)		oui	non
Alcatel	France		Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	oui	oui
Motorola Inc	États-Unis	Normes d'environnement, d'hygiène et de sécurité de Motorola (1993, révisées régulièrement depuis)		oui	oui
Matsushita Electric	Japon	Charte pour l'environnement mondial de Matsushita (1991, révisée en 1998)		oui	non
Fujitsu Ltd	Japon	Engagement de Fujitsu pour l'environnement (1992)		oui	non
Hitachi Ltd	Japon	Document interne (1993)		oui	non
Electrolux Group	Suède	non		n.a.	non
Toshiba Corporation	Japon	Document interne	Charte de Keidanren sur l'environnement mondial	oui	non
Ericsson LM	Suède	Document interne	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	oui	oui *
IBM	États-Unis	Politique d'environnement (1971)		oui	oui *
Hewlett-Packard	États-Unis	Lignes directrices pour une conception respectueuse de l'environnement (1992); Politique de gestion de l'environnement de HP		oui	oui *

ÉLECTRONIQUE/APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE (GROUPE CTI 35/36)					
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/ Sous-traitants
Compaq Computer Corporation	États-Unis	Politique d'environnement, d'hygiène et de sécurité		oui	oui *
Canon Inc.	Japon	Document interne		oui	oui *
PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES (GROUPE CTI 28)					
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/ Sous-traitants
Du Pont (E.I.) de Nemours	États-Unis	Guide de conduite de l'entreprise (1989) ; l'Engagement de Du Dupont (1971, dernière révision en 1994)	Responsible Care	oui	oui *
Akzo Nonbel NV	Pays-Bas	Hygiène, sécurité et environnement (révisé en 1999)	Responsible Care ; Coatings Care ; Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	oui	non
Air Liquide Groupe	France		Responsible Care	oui	oui
Imperial Chemical Industries	Royaume-Uni	Éthique de l'entreprise ; Vision	Responsible Care (UK, US) ; Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	oui	oui
BASF AG	Allemagne	Lignes directrices de l'entreprise sur l'environnement (1995) ; Vision 2010 ; Valeurs et Principes du Groupe BASF (1990)	Responsible Care	oui	oui *
Dow Chemical	États-Unis	Nouveaux principes directeurs pour un développement durable (1999) ; Code de conduite de l'entreprise (1999)	Responsible Care	oui	oui
Bayer AG	Allemagne	Lignes directrices de Bayer pour l'application du code "Responsible Care" (1994)	Responsible Care	oui	oui

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES (GROUPE CTI 28)				Tableau V (suite)	
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/ Sous-traitants
Roche Holding AG	Suisse	Politique de sécurité et de protection de l'environnement du Groupe Roche (1991); Lignes directrices pour l'assurance de la sécurité et de la protection de l'environnement (1983); Relations avec les sous-traitants (2000); Liste de contrôle H & S dans les relations avec les sous-traitants (2000)	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI ; Responsible Care	oui	oui *
Hoechst AG ⁺ (devenue Aventis)	Allemagne	Système Aventis intégrant le management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement (2000) ; Politique de mise en conformité (2000)		oui	non
Rhone-Poulenc SA ⁺ (devenue Aventis)	France	Système Aventis intégrant le management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, (2000) ; Politique de mise en conformité (2000)		oui	non
Glaxo Wellcome Plc ⁺	Royaume-Uni	Politique d'environnement, d'hygiène et de sécurité ; Politique d'environnement, d'hygiène et de sécurité pour les sous-traitants (révisée en 1999) ; Manuel de sécurité à l'intention des sous-traitants		oui	oui *
SmithKline Beecham Plc ⁺	Royaume-Uni	Politiques d'environnement et de sécurité (1995) ; Normes d'environnement et de sécurité (1995) ; Vision (1997) ; Sous-traitance de la fabrication (1995)	Responsible Care	oui	oui
Merck & Co	États-Unis	pas de données			pas de données
Unilever	Pays-Bas/ Royaume-Uni	Code de principes de l'entreprise (1995)	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	oui	oui
Johnson & Johnson	États-Unis	Credo ; Pratiques de respect de l'environnement et de sécurité chez les fabricants externes (1999) ; Pratiques de gestion de l'environnement et de sécurité tout au long de la chaîne d'approvisionnement (2000)		oui	oui *
Procter & Gamble	États-Unis	Nos Valeurs et notre Code de conduite ; Lignes directrices pour un développement durables régissant nos relations avec nos fournisseurs		oui	oui *

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES (GROUPE CTI 28)

Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/ Sous-traitants
Montedison Spa ⁺ (devenue Compart)	Italie	Politique environnementale de Montedison ; Lignes directrices pour la mise en œuvre de normes de sécurité au travail	Responsible Care ; Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	oui	oui *

VÉHICULES AUTOMOBILES ET PIÈCES (CODE CTI 3711/3714)

Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/ sous-traitants
General Motors	États-Unis	Principes environnementaux de GM (1991)	Principes CERES	oui	Oui
Ford Motor Entreprise	États-Unis	Politique environnementale et d'hygiène de Ford Motor Entreprise (1989)	Principes CERES	oui	pas de données
Toyota	Japon	Document interne	Charte de Keidanren sur l'environnement mondial	oui	non
DaimlerChrysler	Allemagne				pas de données
Volkswagen Group	Allemagne	Lignes directrices pour l'hygiène et la sécurité de Volkswagen (1983, 1999)	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	oui	oui *
Honda Motor Co Ltd	Japon	Déclaration de Honda sur l'environnement (1992)		oui	non
Renault SA	France	Code de déontologie du Groupe Renault (1994,1997)		oui	oui *
BMW AG	Allemagne	Lignes directrices sur l'environnement du Groupe BMW (révisées en 1998)	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	oui	oui *
Nissan Motor Co Ltd	Japon	Document interne		oui	non
Peugeot SA (devenue PSA Peugeot Citroën)	France	Engagement de PSA Peugeot Citroën pour la protection de l'environnement (1999)		oui	non
Fiat Spa	Italie		Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	oui	oui
Volvo AB	Suède	Document non spécifié		oui	non
Mitsubishi Motors	Japon	Lignes directrices sur l'environnement		oui	non
Robert Bosch GmbH	Allemagne	La politique environnementale du Groupe Bosch (1974, révisée en 1995)		oui	oui *

RAFF/EXP/DIST DU PÉTROLE [CODE CTI 29(1)] ET EXTRACTIONS MINIÈRES (GROUPE CTI 10)					Tableau V (suite)	
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/ Sous-traitants	
Royal Dutch/Shell Group	Pays-Bas/Royaume-Uni	Principes généraux de l'entreprise (1976)		oui	oui *	
Exxon Corporation ⁺ (devenue MobilExxon)	États-Unis	Politique d'environnement, d'hygiène et de sécurité, et de sécurité des produits (1999)	Responsible Care	oui	oui *	
BP AMOCO	Royaume-Uni	"" <i>What we stand for... Our Business Policies</i> "" (1997, révisé en 2000) ; Notre Engagement en faveur de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement ; Politique de sécurité de BP Amoco (1999)		oui	oui *	
Mobil Corporation ⁺ (devenue MobilExxon)	États-Unis	Politique d'environnement, d'hygiène et de sécurité, et de sécurité des produits (1999)	Responsible Care	oui	oui *	
Elf Aquitaine SA ⁺ (devenue TotalFinaElf)	France	Charte Sécurité-Environnement (1992)	Responsible Care	oui	oui *	
Total Fina SA ⁺ (devenue TotalFinaElf)	France	Charte Sécurité-Environnement (1992)	Responsible Care	oui	oui *	
Group ENI	Italie	Code de conduite du Groupe ENI (devenu Code des pratiques) (1994); Lignes directrices du Groupe pour l'hygiène, la sécurité et l'environnement et la sûreté publique (1997)		oui	oui	
Chevron Corporation	États-Unis	Protéger les populations et l'environnement (1992)	Responsible Care	oui	oui *	
Petróleos de Venezuela SA	Venezuela	Nos Valeurs ; Politique de l'entreprise pour la sécurité, l'hygiène et l'environnement		oui	oui *	
Atlantic Richfield ⁺ (devenue BP Amoco)	États-Unis	"" <i>What we stand for... Our Business Policies</i> "" (1997, révisé en 2000) ; Notre Engagement en faveur de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement ; Politique de sécurité de BP Amoco (1999)		oui	oui *	
Rio Tinto Plc	Royaume-Uni/Australie	<i>The Way we Work</i> (révisé en 1997)	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI ; <i>Environmental Charter</i> du Conseil international des métaux et de l'environnement	oui	oui	

CAOUTCHOUC : PNEUMATIQUES ET CHAMBRES A AIR (CODE CTI 3011)

Tableau V (suite)

Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/ Sous-traitants
Michelin	France	Document non spécifié		oui	pas de données
Bridgestone	Japon	document interne		oui	non

ALIMENTS/BOISSONS (GROUPE CTI 20)

Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/ Sous-traitants
Nestlé SA	Suisse	Principes de conduite des affaires du Groupe Nestlé (1991, révisés en 1999)	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	oui	oui *
Diageo Plc	Royaume-Uni	néant			non
Seagram Entreprise* (devenue Vivendi Universal)	Canada	Charte de la sécurité au travail (1999)		oui	oui *
Coca-Cola Entreprise	États-Unis	pas de données			pas de données
Groupe Danone SA	France	La plate-forme sociale du Groupe Danone		oui	pas de données
Compart Spa ⁺ (issue de la fusion avec Montedison)	Italie	Lignes directrices du Groupe pour l'environnement, l'hygiène et la sécurité ; Politique environnementale de Montedison ; Lignes directrices pour l'application des normes de sécurité au travail	Responsible Care ; Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	oui	oui *

ALIMENTS/TABACS (CODE CTI 2111)

Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/ sous-traitants
RJR Nabisco Holdings	États-Unis	pas de données			pas de données
British American Tobacco Plc	Royaume-Uni	Politique d'environnement, d'hygiène et de sécurité de British American Tobacco (1993, actualisée en 1999)		oui	oui

PREMIÈRE TRANSFORMATION DES MÉTAUX (GROUPE CTI 33)					
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/ sous-traitants

Broken Hill Proprietary	Australie	Politique d'hygiène et de sécurité au travail (1999)		oui	oui *
ALCOA	États-Unis	Principes en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (1989, actualisés en 1995)		oui	oui *

CONSTRUCTION (GROUPE CTI 162)					
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/ Sous-traitants

Holderbank Financière Glarus	Suisse	document interne	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	oui	oui
------------------------------	--------	------------------	--	-----	-----

FABRICATION DE PRODUITS MÉTALLIQUES (CODE CTI 3411) (CNUCED – “CONDITIONNEMENT”)					
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/ Sous-traitants

Crown Cork & Seal	États-Unis	Politique en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (1991, révisée en 1996)		oui	oui *
-------------------	------------	--	--	-----	-------

Tableau V (suite)

PÂTES ET PAPIERS (GROUPE CTI 26)					
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/ Sous-traitants

Stora Enso Oys	Finlande	Principes d'hygiène et de sécurité au travail (1999) ; Politique de responsabilité sociale et environnementale (1999)		oui	oui *
SCA	Suède	Lignes directrices de SCA pour l'hygiène et la sécurité (1999)		oui	oui *

SECTEURS DES SERVICES

Tableau V (suite)

SERVICES COLLECTIFS [GROUPE CTI 49(3)]					
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/ Sous-traitants
Texas Utilities Entreprise	États-Unis	Déclaration de politique d'hygiène et sécurité (actualisée en 2000) ; Principes de développement durable		non	oui *
Groupe RWE	Allemagne	Déclaration de politique en faveur de de l'environnement (1998, actualisées en 2000) ; Principes et lignes directrices pour la sécurité sur le lieu de travail Groupe RWE-DEA) et politiques élaborées par d'autres entreprises du Groupe	Responsible Care	oui	oui
Southern Entreprise	États-Unis	Hygiène et sécurité (2000)		non	oui *
DIVERS (CODES COMBINÉS)					
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/ Sous-traitants
Suez Lyonnaise des Eaux	France	Charte des valeurs du Groupe (1999); Charte d'éthique (1998) ; Déclarations déontologiques et Codes de conduite (1999) ; Règles d'organisation et de conduite des sociétés du Groupe (1999); Charte de l'environnement (2000) ; Charte sociale internationale (1998)		oui	oui *

DIVERS (CODES COMBINÉS) (suite)					
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/ Sous-traitants
Viag AG ⁺ (devenue E.O.N)	Allemagne	Lignes directrices **	Responsible Care **	non **	non **
Vivendi SA	France	Charte de la sécurité au travail (1999)		oui	oui *
VEBA Group ⁺ (devenue E.O.N)	Allemagne	Lignes directrices **	Responsible Care **	non **	non **
MÉDIAS/ÉDITION (ASSOCIATIONS D'ÉDITEURS)					
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/ Sous-traitants
News Corporation	Australie	pas de données			pas de données
Thomson Corporation	Canada	Politique en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité (1999)	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	oui	non
COMMERCE DE DÉTAIL : ALIMENTATION [GROUPE CTI 54(1/2)]					
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/ Sous-traitants
Wal-Mart Stores	États-Unis	Normes applicables aux fournisseurs (1992) , document interne		oui	oui *
Carrefour SA	France	pas de données			pas de données
Royal Ahold NV	Pays-Bas	Normes d'engagement de Ahold (1998); Culture de l'entreprise Ahold		oui	oui *
RESTAURATION (CODE CTI 5812)					
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/ Sous-traitants
McDonald's Corporation	États-Unis	pas de données			pas de données

TÉLÉCOMMUNICATIONS [GROUPE CTI 48(1)]				Tableau V (suite)	
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/ Sous-traitants
Cable & Wireless Plc	Royaume-Uni	Politique d'éthique (1997) ; Gestion de la chaîne d'approvisionnement : Appels d'offres pour Cable & Wireless Communications Services Limited (2000)		oui	oui *
Nortel Networks	Canada	Code de conduite de l'entreprise (1982); Politique globale de l'entreprise pour l'hygiène, le bien-être et la sécurité des employés (1998)		oui	oui *
Telefónica SA	Espagne	Accord cadre sur les droits des travailleurs, signé avec Union Network International [(UNI (2000)]		oui	oui
SBC Communications	États-Unis	pas de données			pas de données
GTE Corporation (devenue Verizon Communications)	États-Unis	Politique environnementale		oui	pas de données
Mannesmann AG (devenue Vodafone Air Touch/ (Atecs)Bosch-Siemens)	Allemagne	pas de données			pas de données
COMMERCE (COMMERCE DE GROS EN BIENS DURABLES : GROUPE CTI 50)					
Entreprise	Pays	Code/politique de l'entreprise	Code/lignes directrices externes	Global	Fournisseurs/ Sous-traitants
Itochu Corporation	Japon	document interne	Charte de Keidanren sur l'environnement mondial	oui	non
Sumitomo Corporation	Japon	document interne		oui	non
Nissho Iwai	Japon		Charte de Keidanren sur l'environnement mondial	oui	pas de données
Marubeni Corporation	Japon	Principes d'orientation et politique environnementale de Marubeni (1999)		oui	pas de données
Mitsubishi Corporation	Japon	Charte pour l'environnement (1996)		oui	pas de données
Mitsui & Co Ltd.	Japon	document interne	Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI	oui	pas de données

Légende

- * = Lignes directrices devant obligatoirement être respectées par les fournisseurs/sous-traitants
 ** = données disponibles pour une seule entreprise du Groupe
 (x) = applicable en Suède uniquement

- + = fusion, après 1998, avec une autre entreprise du groupe des 100 EMN
 (#) = Credo ou Énoncé de mission

Tableau VI de l'annexe. Panorama des codes externes

Intitulé	sous l'égide de	Description
Responsible Care (1984) www.cefic.org/position/icca/pp_ic002.html	Conseil international des associations de l'industrie chimique (ICCA)	<i>Responsible Care</i> est un engagement volontaire de portée sectorielle souscrit par toutes les entreprises chimiques pour une gestion sûre et respectueuse de l'environnement des produits tout au long de leur vie. L'initiative, qui vient du Canada, s'est répandue dans plus de 40 pays du monde.
Charte des entreprises pour le développement durable de la CCI (1991) http://www.iccwbo.org/home/environment/charter.asp	Chambre de commerce internationale (CCI)	Cette Charte, qui contient 16 principes relatifs à la gestion de l'environnement, vise à aider les entreprises dans le monde à améliorer leurs résultats vis-à-vis de l'environnement. Elle traite également des questions d'hygiène et de sécurité ainsi que la bonne gestion des produits.
The Global Sullivan Principles (1999)	Révérend Leon H. Sullivan et ses Organisations.	Les <i>Global Sullivan Principles</i> ont pour objectif d'amener les entreprises à défendre la justice économique, sociale et politique dans les pays où elles opèrent, à défendre les droits humains et à encourager l'égalité des chances des employés à tous les échelons de l'entreprise, y compris la non-discrimination raciale et la parité homme-femme dans les comités décisionnels et les conseils d'administration, la formation et la promotion des employés défavorisés à des postes techniques, d'encadrement et de gestion. Ces principes visent également à favoriser une plus grande tolérance et une meilleure compréhension entre les peuples, ce qui permettra d'améliorer la qualité de vie des collectivités, des employés et des enfants dans le respect de leur dignité et de leur égalité.

<p>Principes CERES http://www.ceres.org/about/principles.html</p>	<p>Coalition for Environmentally Responsible Economies (CERES). Il s'agit d'une coalition de groupes de défense de l'environnement, de groupes confessionnels, d'investisseurs, de syndicats, etc.</p>	<p>Cette initiative, qui concerne les entreprises des États-Unis, énonce un ensemble de principes de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Les entreprises qui y souscrivent doivent les appliquer à leurs opérations dans le monde entier.</p>
<p><i>ICME Sustainable Development Charter</i> Www.icme.com/icme/Sdcharter.html</p>	<p>Conseil international des métaux et de l'environnement (ICME)</p>	<p>Cette Charte oblige les entreprises adhérant à l'ICME à se fixer des objectifs dans quatre domaines clés : bonne gestion de l'environnement et des produits, responsabilité envers la collectivité et responsabilité générale des entreprises.</p>
<p><i>Australian Minerals Industry Code for Environmental Management (1996)</i> Www.ameef.com.au/publicat/groundwk/grnd399/gCodetxt.html</p>	<p>Industrie australienne de l'exploitation des minerais, avec contribution des pouvoirs publics et d'ONG.</p>	<p>Destiné aux compagnies d'exploitation de minerais, ce Code exige de ses signataires qu'ils appliquent un ensemble de principes de gestion de l'environnement pour chaque phase de leur activité (prospection, conception et réalisation, extraction, traitement des minerais, remise en état des sites, et déclassement).</p>
<p>Charte du Keidanren sur l'environnement mondial (1991) www.keidanren.or.jp/english/speech/spe001/s01b/intro.html</p>	<p>Keidanren</p>	<p>Ces lignes directrices destinées aux entreprises du Keidanren, qui y souscrivent volontairement, portent sur la santé, la sécurité et l'environnement. Les entreprises opérant hors du Japon sont tenues d'appliquer un ensemble de principes analogues à leurs transactions dans le monde entier.</p>
<p>Charte Keidanren de bonne conduite des entreprises (1996) Www.keidanren.or.jp/english/policy/po1052.html</p>	<p>Keidanren</p>	<p>Cette initiative invite les membres du Keidanren à appliquer un ensemble de principes généraux pour la préservation de l'environnement, de la santé et de la sécurité, ainsi que des droits fondamentaux de la personne.</p>

<p>Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU (1948)</p> <p>Www.un.org/overview/rights.html</p>	Nations Unies	<p>Cette Déclaration appelle tous les pays membres de l'ONU à avaliser tout un ensemble de droits. Elle reconnaît que "la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine (...) constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde" et qu'elle est liée à la reconnaissance des droits humains fondamentaux.</p>
<p>Convention n°138 de l'OIT(1973)</p> <p>http://us.ilo.org/news/pkits/c138.html</p>	OIT	<p>La Convention appelle les membres de l'OIT à poursuivre une politique nationale "visant à assurer l'abolition effective du travail des enfants et à élever progressivement l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail à un niveau permettant aux adolescents d'atteindre le plus complet développement physique et mental".</p>
<p>Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale (1977)</p> <p>Www.ilo.org/public/english/standards/nonrm/sources/mne.htm</p>	OIT	<p>La Déclaration invite les gouvernements des États Membres de l'OIT, les organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées et les entreprises multinationales exerçant leurs activités sur leurs territoires à contribuer à la promotion du bien-être économique et social, à l'amélioration des niveaux de vie et à la satisfaction des besoins essentiels, à la création (...) de possibilités d'emploi et à la jouissance des droits fondamentaux de l'homme.</p>
<p>Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine (1971)</p> <p>www.ramsar.org/index.html</p>	<p>Union internationale pour la conservation de la Nature et de ses ressources (devenue UICN–Union mondiale pour la Nature), Bureau international de recherches sur les oiseaux d'eau et les zones humides, BIROE, (devenu Wetlands International) et d'autres.</p>	<p>La Convention de Ramsar est un traité international qui a pour mission de favoriser la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des mesures prises au plan national et par la coopération internationale, comme moyens de parvenir au développement durable dans le monde entier. Actuellement, les Parties Contractantes sont au nombre de 123.</p>

Protocole de bonnes pratiques agricoles (référentiel EUREPGAP)

www.ehi.org/eurep

Euro Retailer Produce working Group (EUREP)

Le Référentiel EUREPGAP est un moyen d'harmoniser les différents programmes de lutte intégrée phytosanitaire (IPM) et de gestion intégrée des cultures dans le cadre de la production agricole à but commercial. Les membres de l'EUREP considèrent que l'adoption de ce référentiel est indispensable pour l'amélioration à long terme de la durabilité de la production agricole.

Voluntary Principles on Security and Human Rights (2000)

www.state.gov/www/global/human_rights/001220_stat_principles.html

Gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni, entreprises des secteurs de l'extraction et organisations non gouvernementales

Par cette initiative, les participants ont élaboré un ensemble de principes auxquels les entreprises peuvent souscrire volontairement dans le but de préserver la sûreté et la sécurité de leur exploitation dans un cadre fonctionnel assurant le respect des droits humains et des libertés fondamentales dans le monde entier.

Credo for Trading Firms (1999)

[Http://www.jftc.or.jp/credotradingfirms_99.htm](http://www.jftc.or.jp/credotradingfirms_99.htm)

Foreign Trade Council du Japon

Ce programme invite les sociétés commerciales japonaises à se conformer à une série de principes pour "s'efforcer de répondre aux exigences socioéconomiques de l'économie mondiale, et participer activement à la résolution d'un large éventail de problèmes actuels, contribuant ainsi à l'amélioration et à l'enrichissement de la société". La protection de l'environnement est incluse dans ces principes.

Coatings Care

http://www.hartingdale.com.au/~apmf/html/coatings_care.html

Fédération australienne des fabricants de peinture (APMF), et autres

Coatings Care, qui s'adresse aux fabricants de peinture, énonce un ensemble de principes à respecter dès le départ pour mener une stratégie de gestion effective des programmes d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Tableau VII de l'annexe. Analyse des Codes/lignes directrices externes, par domaine et par transaction visée

CODE/LIGNE DIR.	TRAVAIL	FOURN./SOUS-TRAITANTS		ENVIRONNEMENT		FOURN./SOUS-TRAITANTS		HYGIÈNE ET/OU SÉCURITÉ lieu de travail	FOURN./SOUS-TRAITANTS	
		Recomm.	Obligat	Produits	MPP	Recomm.	Obligat		Recomm.	Obligat
Responsible Care (1984)	non	s/o	s/o	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Charte CCI (1991)	non	s/o	s/o	s/o	oui	oui	non	oui	oui	non
Principes CERES	non	s/o	s/o	s/o	oui	non	non	oui	non	non
Global Sullivan Principles (1997)	T	oui	non	oui (pour tous)		oui	non	oui	oui	non
Charte développ. durable de l'ICME	non	s/o	s/o	oui	oui	non	non	oui	non	non
Australian Minerals Industry Code for Environmental Management (1996)	non	s/o	s/o	oui	oui	oui	oui	non	s/o.	s/o
Charte Keidanren environnement mondial (1991)	non	s/o	s/o	oui	oui	oui	non	oui	non	non
Charte Keidanren bon comport. des entrepr. (1996)	1, 2, 4	non	non	oui (pour tous)		non	non	oui	non	non
Déclaration univ des droits de de l'homme ONU (1948)	1, 2, 4	non	non	non	non	s/o	s/o	non	s/o	s/o
Convention n°138 OIT travail des enfants (1973)	3	non	non	non	non	s/o	s/o	non	s/o	s/o

CODE/LIGNE DIRECT.	TRAVAIL	FOURN./SOUS-TRAITANTS		ENVIRONNEMENT		FOURN./SOUS-TRAITANTS		HYGIÈNE ET/OU SÉCURITÉ (LIEU DE TRAVAIL)	FOURN./SOUS-TRAITANTS	
		Recomm.	Oblig.	Produits	PPM	Recomm.	Oblig.		Recomm.	Oblig.
Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (1977)	1, 2, 4	non	non	non	non	s/o	s/o	oui	non	non
Convention de Ramsar sur les terres hum. (1971)	non	s/o	s/o	oui (à tous)		non	non	non	s/o	s/o
Réf. EUREPGAP	non	s/o	s/o	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Voluntary Principles on Security and Human Rights (2000)	T	oui	non	non	non	s/o	s/o	non	s/o	s/o
Credo for Trading Firms (1999)	non	s/o	s/o	oui (à tous)		non	non	non	non	non
Coatings Care	non	s/o	s/o	non	oui	oui	non	oui	oui	non

Note : Normes du travail incluses :

- 1 = liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective
- 2 = élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire
- 3 = abolition effective du travail des enfants
- 4 = élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession
- T = toutes les normes (les quatre)

Oblig = obligatoire pour tous les partenaires commerciaux

Recomm = recommandé

s/o = sans objet

BIBLIOGRAPHY

OECD (1998), “Codes of Conduct: An Inventory” TD/TC/WP(98)74/FINAL

OECD (1999), “Codes of Corporate Conduct – An Expanded Review of their Contents”

United Nations Conference on Trade and Development (2000), “World Investment Report 2000: Cross-border Mergers and Acquisitions and Development”, New York and Geneva: United Nations

United Nations Conference on Trade and Development (1999), “World Investment Report 1999: Foreign Direct Investment and the Challenge of Development”, New York and Geneva: United Nations

Financial Times Industry Briefs - FT Exporter March 2000, “UK Exporters: Hard year for all but the fittest” (Financial Times Survey of British Exporters):
<http://www.ft.com/ftsurveys/industry/scb6d2.htm>